

► Note de recherche

Septembre 2021

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

Généralités¹

La présente note s'appuie sur une note de recherche précédente², qui avait apporté une première cartographie et une analyse structurée des initiatives de dialogue social au niveau national (et de leurs résultats) menées en vue de faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 et de renforcer la résilience du monde du travail, au cours des trois premiers mois de la crise – la «période d'urgence» – du 15 mars au 10 juin 2020³. L'ensemble de données sur lequel repose la présente note est plus large et couvre la période allant du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Aux fins de la présente note, l'accent est mis sur le dialogue social tripartite et bipartite entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national, au plus haut

niveau ou au niveau sectoriel, qui ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des mesures prises par les pays face à la crise. La présente note ne traite ni du dialogue social et des accords au niveau du lieu de travail, ni des pratiques concernant les relations entre partenaires sociaux développées à ce niveau. Elle porte en outre uniquement sur les initiatives qui ont produit des «résultats» visibles, tels que des lignes directrices, propositions et déclarations conjointes, des accords⁴ et des pactes, tant au niveau sectoriel qu'au niveau intersectoriel.

Ces résultats sont classés dans trois catégories en fonction de l'objectif principal des mesures qu'ils contiennent, et leur contenu est décrit. L'accent est mis sur les résultats de type «reprise», qui revêtent une importance particulière dans la mesure où ils façonnent progressivement le programme de dialogue social postérieur à la période d'urgence⁵.

1 La présente note a été établie par l'Unité du dialogue social et du tripartisme (DIALOGUE) du Département de la gouvernance et du tripartisme (GOUVERNANCE) du BIT, à Genève, avec des contributions de spécialistes du dialogue social, dont plusieurs des bureaux extérieurs de l'OIT.

2 OIT, 2020. [Le dialogue social au plus haut niveau comme outil de gouvernance pendant la pandémie de COVID-19: tendances mondiales et régionales et enjeux stratégiques](#), note de recherche, 23 octobre.

3 Pour une analyse des tendances relatives au dialogue social durant les premiers mois de la pandémie du point de vue des syndicats, voir: OIT, 2021. [Analyse des tendances mondiales quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19: résumé des principaux résultats](#), 1^{er} février. Pour une analyse axée sur le dialogue social bipartite, y compris la négociation collective, dans les premiers mois de la pandémie, voir: OIT, 2020. [Négociation par les employeurs et les travailleurs de mesures visant à prévenir la propagation du COVID-19, protéger les moyens de subsistance et favoriser la relance: tour d'horizon des pratiques](#), note d'information, 3 juillet.

4 Y compris des conventions collectives sectorielles dans 30 pays.

5 Dans la présente note, on n'évalue ni la qualité des résultats du dialogue social national ou sectoriel ni la pertinence des réponses face à la crise, pas plus qu'on ne répond à la question de savoir si les acteurs et les institutions du dialogue social ont été renforcés ou affaiblis au cours des 12 mois considérés.

Points essentiels

Entre le 1^{er} février 2020 et le 31 janvier 2021, 381 résultats (déclarations communes et accords, par exemple) ont été obtenus grâce au dialogue social entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national, au plus haut niveau ou au niveau sectoriel, dans 102 pays et territoires:

- 133 résultats dans 66 pays et territoires qui visaient à aider les travailleurs, les entreprises et les économies à survivre aux effets immédiats de la pandémie sur le monde du travail (résultats de type «urgence»);
- 158 résultats dans 56 pays qui ont donné lieu à des mesures visant à aider les acteurs à s'adapter à la propagation continue du virus et à ses répercussions économiques et sociales (résultats de type «adaptation»);
- 90 résultats dans 39 pays qui visaient à favoriser la reprise et la résilience à long terme (résultats de type «reprise»).

Sur les 102 pays et territoires dans lesquels le dialogue social a donné des résultats, seulement 17 ont obtenu des résultats des trois types.

Au cours des 12 mois considérés, les pays qui se sont le plus tournés vers le dialogue social pour élaborer des stratégies participatives étaient ceux qui avaient une forte tradition de dialogue social, notamment en Europe.

Alors que la plupart des résultats de type urgence et de type adaptation ont été obtenus au moyen d'un dialogue social bipartite (82 sur 133 et 95 sur 158, respectivement), la plupart des résultats de type reprise ont été obtenus au moyen d'un dialogue social tripartite (51 sur 90), ce qui montre que les gouvernements se sont efforcés d'obtenir le consensus le plus large possible, compte tenu de l'importance des enjeux inhérents à la reprise économique.

On a également observé un renforcement du rôle des structures nationales de dialogue social, formelles et *ad hoc*, dans la conception de solutions à long terme à la crise (55 de ces 90 résultats ont été conçus par des structures de dialogue social, *ad hoc* et préexistantes).

S'agissant du contenu, les résultats de type urgence et de type adaptation contenaient essentiellement des mesures de protection de l'emploi et des salaires (c'était le cas pour 76 résultats de type urgence et 85 résultats de type adaptation), des mesures d'adaptation des modalités de travail (48 résultats de type urgence et 62 résultats de type adaptation) et des mesures visant à renforcer le dialogue social (43 résultats de chaque type).

Le dialogue social bipartite qui visait à l'obtention de résultats de type urgence et de type adaptation – la principale forme de dialogue observée dans les premiers stades de la pandémie – a donné lieu à des mesures qui visaient essentiellement les objectifs suivants:

- la protection de l'emploi et des salaires;
- l'adaptation des modalités de travail (politiques et réglementation en matière de télétravail, notamment);
- le renforcement du dialogue social (y compris le plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques).

Les résultats de type reprise obtenus par le dialogue social – moins nombreux que les résultats de type urgence et de type adaptation et obtenus par un dialogue social tripartite – concernaient essentiellement:

- la protection de l'emploi et des salaires;
- le soutien et la pérennisation des entreprises;
- l'extension de la protection sociale;
- l'adaptation des modalités de travail;
- le renforcement du dialogue social;
- La transition écologique de l'économie;
- le renforcement de la gouvernance économique et politique des pays.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► Introduction

Un an de pandémie

Depuis début 2020, la pandémie de COVID-19 a fait près de 2,7 millions de morts⁶ et a coûté à plusieurs millions de personnes leurs moyens de subsistance et leurs revenus, provoquant des perturbations sociales et économiques dévastatrices et sans précédent. Les effets de cette crise sur le monde du travail ont été recensés dans des éditions successives de l'Observatoire de l'OIT⁷. Les dernières estimations annuelles de l'OIT confirment l'impact massif que les marchés du travail ont subi l'année dernière. Elles montrent que 8,8 pour cent des heures de travail au niveau mondial ont été perdues en 2020 en comparaison au quatrième trimestre 2019. Ces heures perdues équivalent à 255 millions d'emplois à temps plein et sont environ quatre fois plus importantes que les heures perdues pendant la crise financière mondiale de 2009⁸. Ces pertes massives ont entraîné une baisse de 8,3 pour cent des revenus du travail au niveau mondial, soit l'équivalent de 3 700 milliards de dollars des États-Unis ou 4,4 pour cent du PIB mondial. Les personnes les plus durement touchées par les perturbations du marché du travail dues à la pandémie sont les jeunes travailleurs, les femmes, les travailleurs indépendants, les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs faiblement ou moyennement qualifiés. Il en résulte un creusement des inégalités et une forte augmentation de la pauvreté dans de nombreuses régions du monde, tandis que l'accumulation de la dette publique et privée alourdit le fardeau des États, des travailleurs et des entreprises⁹.

Cela étant, les nouveaux vaccins font poindre l'espoir d'un certain «retour à la normale», bien plus dans les pays riches que dans les pays en développement. Dans de nombreuses régions du monde, les pouvoirs publics continuent de limiter l'activité économique pour endiguer la propagation du virus et de ses variants, tandis que certains pays lancent des campagnes de vaccination. Quelques pays plus riches

ont même commencé à penser à l'ère «post-urgence»: certains ont mis en place des stratégies globales de reprise, y compris au moyen du dialogue social, comme celles qui sont citées dans la présente note.

Le dialogue social dans les premières phases de la pandémie et plus tard

C'est dans ce contexte sans précédent que des négociations, des consultations ou simplement des échanges d'informations entre les gouvernements et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs ont contribué à la conception et à la mise en œuvre de politiques sociales, économiques et du travail visant à contrer les effets de la pandémie sur le monde du travail. La note intitulée [Le dialogue social au plus haut niveau comme outil de gouvernance pendant la pandémie de COVID-19: tendances mondiales et régionales et enjeux stratégiques](#) a montré que la pandémie avait été un «thème fédérateur» pour de nombreux gouvernements et partenaires sociaux à travers le monde dans les premières phases de la pandémie. Le dialogue social aux niveaux national et sectoriel a permis d'élaborer des solutions communes pour atténuer les effets sanitaires et socioéconomiques de la pandémie. Cette note a montré que les solutions étaient souvent taillées sur mesure pour les secteurs, les entreprises et les travailleurs fortement touchés par la crise. Élément essentiel: le dialogue social – bipartite ou tripartite – a contribué à façonner les réponses des gouvernements et a ouvert la voie à la poursuite du dialogue social à différents niveaux – entreprises, secteurs, pays et espaces supranationaux – sur les moyens de faire face aux effets de la crise et d'adapter les politiques et les réglementations à la nouvelle réalité.

La présente note va plus loin et vise à évaluer dans quelle mesure la dynamique du dialogue social observée dans les trois premiers mois de la pandémie – de mars à juin 2020 – s'est maintenue jusqu'au

6 <https://coronavirus.jhu.edu/map.html>.

7 https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_767223/lang--fr/index.htm.

8 OIT, 2021. [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail](#). Septième édition. Estimations actualisées et analyses, 25 janvier.

9 FMI, 2021. [Debt Management Responses to the Pandemic](#) (consulté le 21 mars 2021).

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

31 janvier 2021 (annexe). Les premières réponses apportées par le dialogue social visaient à renforcer la résilience du monde du travail dans l'immédiat, voire à assurer la survie et l'adaptation des travailleurs, des entreprises et de l'économie face à la nouvelle réalité. Plus tard, les pays ont commencé à s'appuyer sur le dialogue social pour élaborer des réponses davantage tournées vers l'avenir, au moyen de politiques et de réglementations à plus long terme, aux niveaux sectoriel et interprofessionnel. Les résultats les plus complets sont des «plans de relance» nationaux contenant un large éventail de mesures économiques, financières et institutionnelles. Ces plans portent sur des enjeux socioéconomiques

qui ont gagné en importance en raison de la pandémie, tels que la numérisation de l'économie, le renforcement des compétences, la transition vers une économie plus verte et d'autres enjeux recensés dans la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#), de 2019.

Pour la présente note, les résultats du dialogue social ont été classés dans trois grandes catégories selon la raison d'être des mesures prises – urgence, adaptation et reprise – sur la base d'une typologie adoptée par des recherches antérieures de l'OIT¹⁰ (encadré 1 et annexe). Chaque résultat peut porter sur un ou plusieurs thèmes, analysés dans les parties 2 et 3.

► Encadré 1. Trois types de résultats du dialogue social pendant la pandémie

Les **résultats de type «urgence»** contiennent des mesures qui visent à faire face aux effets du virus au début de la pandémie, notamment lors des premiers confinements. Il s'agit de réponses rapides apportées par le dialogue social en vue de promouvoir l'aide à court terme et la résilience économique et sociale immédiate, et d'assurer la survie des entreprises, des emplois et des revenus pendant l'interruption brutale de l'activité économique.

Les **résultats de type «adaptation»** sont ceux qui, pour l'essentiel, façonnent les mesures prises à la fin des premiers confinements et lors des réouvertures et fermetures successives au rythme des différentes vagues de la pandémie. Ces réponses visent à élaborer des solutions à moyen terme, par exemple pour permettre aux travailleurs et aux employeurs de reprendre le

travail, et, de manière générale, de continuer de vivre malgré la propagation du virus et ses répercussions socioéconomiques.

Les **résultats de type «reprise»** englobent les mesures post-urgence telles que les politiques et réglementations concernant des enjeux qui ont gagné en importance en raison de la crise. Ils portent sur le plus long terme – deux ans ou plus – avec des interventions structurelles visant une résilience plus dynamique du monde du travail.

Cette classification n'est qu'approximative, notamment parce que les étapes suivies dans les politiques de gestion des crises sont très variables, y compris au sein d'un même pays. En effet, tant que nous n'aurons pas atteint l'immunité collective contre le virus et que la réouverture des économies ne sera pas durable, les pays continueront d'osciller entre mesures d'urgence à court terme, mesures d'adaptation à moyen terme et mesures de reprise à long terme.

¹⁰ OIT, 2020. [Guide de référence succinct des mesures communes de lutte contre le COVID-19](#), 4 septembre; et OIT, 2020. [National employment policies for an inclusive, job-rich recovery from the COVID-19 crisis](#), Policy Brief, 30 septembre.

► 1. Le dialogue social à travers la crise: continuité, hiatus et tendances

Nombre et type de résultats

Entre début février 2020 et fin janvier 2021, le dialogue social a donné 381 résultats (au niveau sectoriel ou intersectoriel), tels que des accords signés ou des déclarations conjointes, dans 102 pays et territoires¹¹.

Parmi ces résultats, 133 incluaient des mesures, dans 66 pays et territoires, visant à aider les travailleurs, les entreprises et les économies à survivre aux conséquences de la pandémie et à ses répercussions (résultats de type «urgence»), 158, dans 56 pays, ont débouché sur des mesures visant à les aider à s'adapter à la propagation continue du virus et à ses répercussions économiques et sociales (résultats de type «adaptation») et 90, dans 39 pays, visaient à favoriser la reprise et la résilience à long terme (résultats de type «reprise»).

Globalement, du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021, on a dénombré davantage de résultats de type adaptation (158) que de résultats de type urgence (133) et de résultats de type reprise (90).

Le recours plus important aux mesures d'adaptation semble traduire le fait que de nombreux pays sont encore au milieu de la crise et ont donc besoin de mesures de résilience à moyen terme.

Géographiquement (figure 1), c'est en Europe et en Asie centrale que l'on dénombre la grande majorité des résultats. La tradition du dialogue social est plus forte dans cette région, en particulier en Europe occidentale, ce qui explique peut-être en grande partie pourquoi on y dénombre le plus de résultats dans toutes les phases. En Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, la plupart des résultats du dialogue social visaient à façonner des réponses d'urgence, tandis que dans les Amériques, davantage de pays ont eu recours au dialogue social pour concevoir des mesures de reprise, et non des mesures d'urgence et d'adaptation.

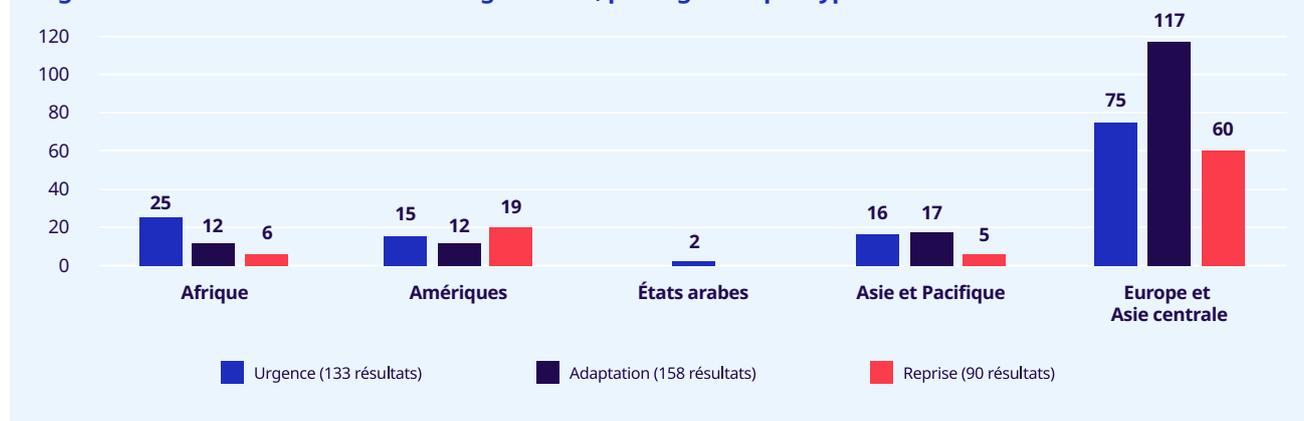
Un grand nombre de résultats du dialogue social ont été obtenus dans les premiers mois de l'épidémie.

On constate une diminution régulière du nombre de résultats, partout dans le monde sauf en Europe et en Asie centrale, région dans laquelle on constate une deuxième «vague» de résultats en octobre 2020 (coïncidant avec la deuxième vague de contaminations dans la région) (figure 2).

Le nombre de pays et de territoires qui parviennent à des résultats grâce au dialogue social semble être en baisse.

Soixante-six pays et territoires ont obtenu des résultats de type urgence, 56 pays ont obtenu des résultats de type adaptation et 39 pays ont obtenu

► Figure 1. Nombre de résultats du dialogue social, par région et par type de mesures

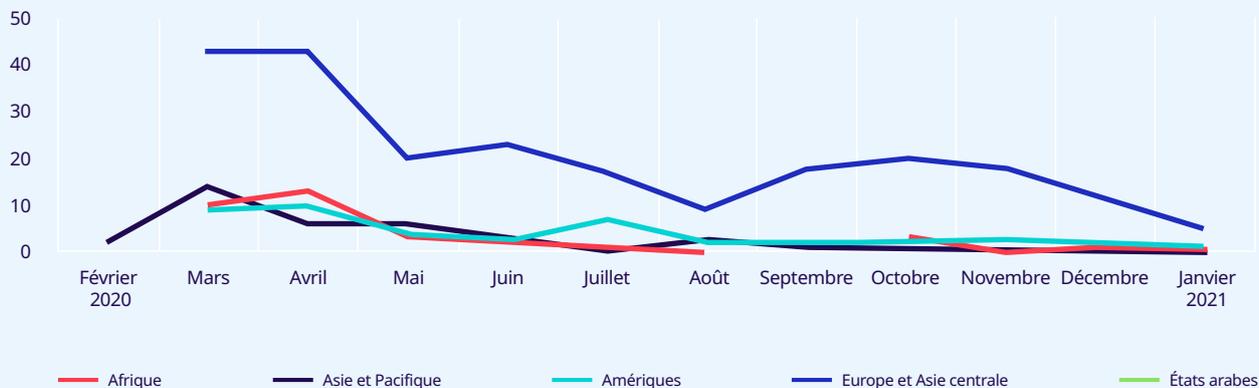


¹¹ Ce chiffre n'inclut pas tous les cas de dialogue social (intersectoriel et sectoriel) observés au cours de la période examinée, mais seulement ceux qui ont abouti à des résultats visibles. Rien que du 15 mars au 10 juin 2020, 134 pays et territoires (sur 188) ont eu recours au dialogue social; parmi eux, 75 ont obtenu des résultats. Source: OIT, 2020. [Le dialogue social au plus haut niveau comme outil de gouvernance pendant la pandémie de COVID-19: tendances mondiales et régionales et enjeux stratégiques](#), Note de recherche, 23 octobre.

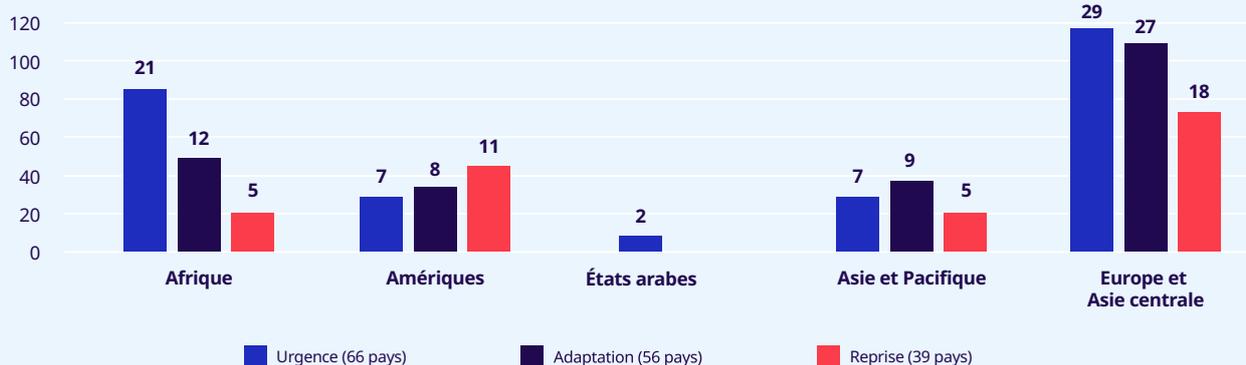
► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► **Figure 2. Nombre de résultats par mois, par région**



► **Figure 3. Nombre de pays ayant obtenu des résultats du dialogue social, par région et par type de mesures**



des résultats de type reprise. Cette diminution, qui traduit l'évolution du champ d'application des résultats après les premiers mois de l'épidémie, a été observée dans toutes les régions. De nouveau, la région Europe et Asie centrale est celle où le nombre de pays ayant atteint des résultats de type urgence, de type adaptation et de type reprise est le plus élevé (avec toutefois la même diminution que celle observée dans le reste du monde). On constate une tendance similaire en Afrique et dans la région Asie et Pacifique. C'est dans les États arabes que l'on dénombre le moins de pays et de territoires ayant obtenu des résultats – tous de type urgence – au cours des premiers mois. Dans les Amériques, c'est

pour le type reprise que les pays ayant obtenu des résultats sont les plus nombreux (figure 3).

Sur les 102 pays et territoires dans lesquels des résultats du dialogue social ont été observés, seulement 17 ont obtenu des résultats des trois types¹².

La majorité des résultats obtenus en Europe et en Asie centrale concernaient des mesures d'urgence et d'adaptation, certains pays ayant obtenu de nombreux résultats, notamment des États membres de l'Union européenne (UE), où la crise a accéléré les consultations tripartites et multiplié leurs résultats¹³. Cela ne signifie pas que toutes les

¹² Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Portugal, Singapour, Suède et Uruguay.

¹³ Pays dans lesquels on a observé plus de cinq résultats des trois types: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Suède.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

mesures de politique dans les États membres de l'UE ont été adoptées à la suite d'une consultation opportune et sérieuse des partenaires sociaux. Il ressort en effet d'une étude récente que les circonstances et les contraintes exceptionnelles imposées par la pandémie ont souvent perturbé les cadres de participation classiques et les institutions, révélant les faiblesses structurelles du dialogue social dans certains pays¹⁴. En revanche, dans les pays où le dialogue social tripartite était bien établi et permanent, la crise sanitaire a eu un impact relativement limité sur la participation des partenaires sociaux.

Instances au sein desquelles le dialogue social a donné des résultats

Les résultats de type urgence et de type adaptation ont été obtenus essentiellement en dehors des structures formelles de dialogue social, mais c'est au sein de ces structures qu'ont été obtenus l'essentiel des résultats de type reprise.

Comme indiqué dans notre précédente note, il y a eu une certaine réticence à mener le dialogue social dans le cadre des organes existants, tels que les conseils nationaux tripartites du travail, les conseils économiques et sociaux et les institutions similaires. Ces organes officiels n'étaient pas forcément préparés à cette situation d'urgence sans précédent. Une explication tient peut-être au fait que les

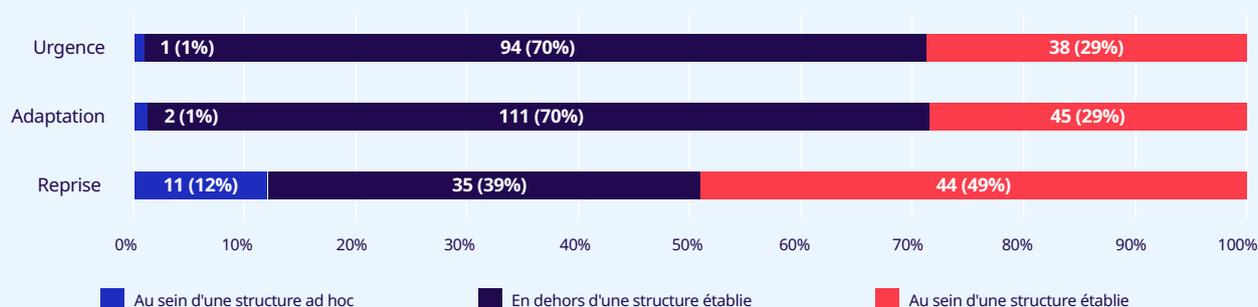
structures nationales de dialogue social tripartite sont souvent considérées comme des organes à l'orientation «stratégique», à long terme, et non «opérationnelle», à court terme, alors qu'il fallait trouver des solutions rapidement pour atténuer les effets de la crise. En outre, alors qu'environ un pour cent des résultats de type urgence et un pour cent des résultats de type adaptation ont été obtenus au sein d'organes *ad hoc* créés spécialement en réponse à la pandémie, quelque 12 pour cent des résultats de type reprise ont été obtenus dans de telles structures (figure 4).

Formes de dialogue social utilisées: un aperçu

Dans les premières phases de la pandémie, le dialogue social bipartite prédomine et a notamment permis d'obtenir des résultats de type urgence et de type adaptation.

Environ 60 pour cent des résultats de type urgence et de type adaptation analysés étaient le fruit d'un dialogue social bipartite (figure 5). Cela étant, dans de nombreux pays, le dialogue social bipartite a progressivement déclenché un dialogue social tripartite à la demande des partenaires sociaux. (On trouvera dans la partie 4 une présentation plus analytique des formes de dialogue social utilisées, par type de résultat et par thèmes abordés dans chaque type de résultat.)

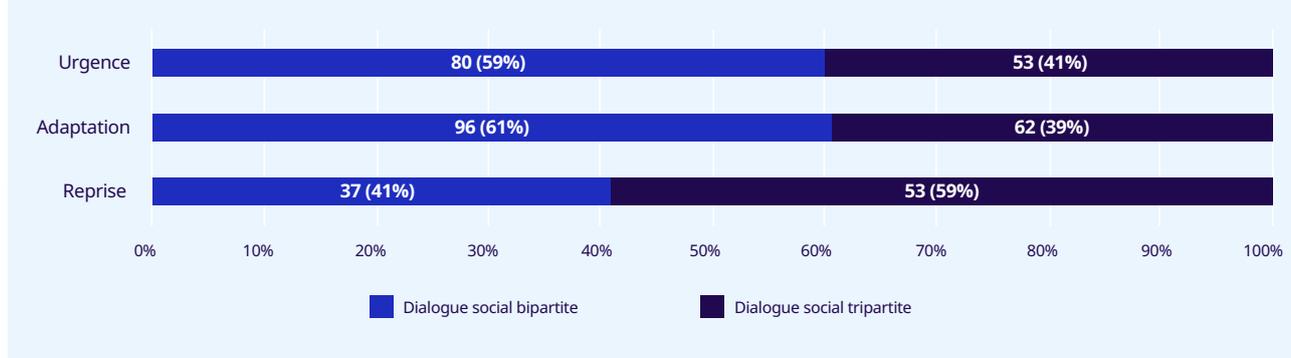
► **Figure 4. Part des résultats du dialogue social atteints au sein ou en dehors des structures formellement établies**



► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► **Figure 5. Part des résultats par forme de dialogue social et par type de mesures**



► 2. Résultats de type urgence et de type adaptation

Les résultats du dialogue social de type urgence et de type adaptation visaient à atténuer les impacts immédiats et à moyen terme de l'épidémie de COVID-19. Ces résultats (propositions communes, recommandations, accords et protocoles, par exemple) ont joué un rôle clé dans l'élaboration des mesures que les gouvernements ou les partenaires sociaux ont prises pour protéger l'emploi et les salaires, pour adapter les lieux de travail et, plus globalement, pour aider le monde du travail à coexister avec le virus. Ces deux types de résultats, et les mesures qu'ils contiennent, sont analysés ensemble dans cette partie, en raison de la similitude de leur contenu. L'une des principales différences entre les deux est leur durée: les résultats de type adaptation contiennent des mesures qui s'inscrivent plus dans la durée et qui s'appuient souvent sur les premières mesures d'urgence.

Les résultats de type urgence et les résultats de type adaptation portaient sur des thèmes très similaires.

Une grande majorité des 133 résultats de type urgence et des 158 résultats de type adaptation a donné lieu à des mesures de protection de l'emploi et des salaires (76 résultats de type urgence et 85 résultats de type adaptation), d'adaptation des modalités de travail (télétravail, flexibilité du temps de travail et organisation du travail en équipes, par exemple – 48 et 62, respectivement) et de renforcement du dialogue social (43 résultats de chaque type). Les résultats concernant l'extension de la protection sociale (32 et 18, respectivement) et le soutien et la pérennisation

des entreprises (28 et 26, respectivement) étaient légèrement moins nombreux (figure 6).

Protection de l'emploi et des salaires

Sans surprise, les mesures de protection de l'emploi et des salaires étaient les plus nombreuses dans les résultats de type urgence et de type adaptation, mais le contenu des mesures convenues ou recommandées différait légèrement entre les deux types de résultats.

Les mesures recommandées ou convenues dans le cadre du dialogue social bipartite et/ou tripartite étaient axées sur la poursuite du paiement des salaires, par un engagement des organisations d'employeurs de maintenir la rémunération (en totalité ou en partie). Dans certains cas, les mesures visaient un engagement commun du gouvernement et des employeurs à verser chacun une partie des salaires dans le but de limiter ou d'éviter les pertes d'emploi et d'aider les entreprises à conserver leur personnel (figure 7).

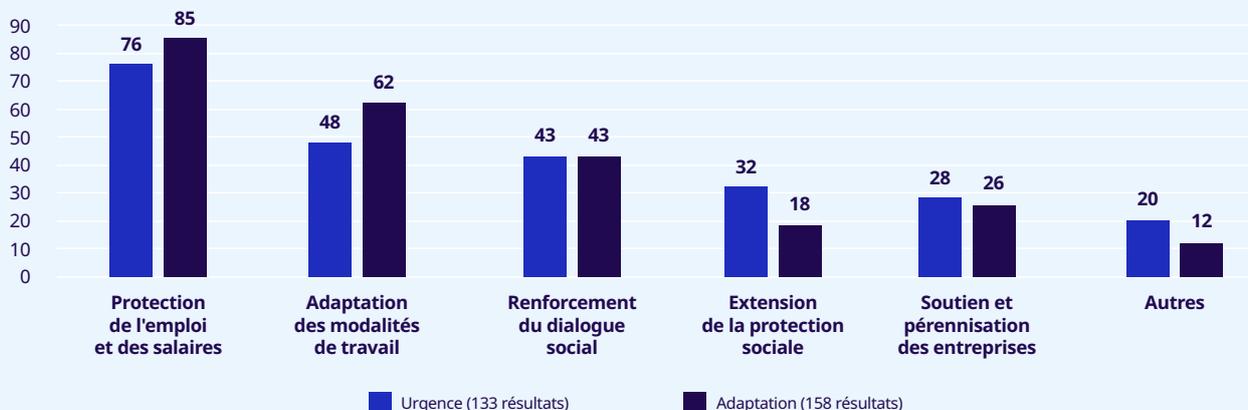
À **Sri Lanka**¹⁵, il a été créé un groupe de travail tripartite sur le COVID-19 qui est chargé de faire des recommandations sur les mesures nécessaires à la protection des travailleurs et des entreprises. Ce groupe de travail a facilité la signature, en mai 2020, d'un accord tripartite entre le ministère du Développement des compétences, de l'Emploi et des Relations de travail, la Fédération des employeurs de Ceylan et les syndicats. Cet accord était unique pour le pays, car toutes les parties prenantes se

¹⁵ https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_751871/lang--en/index.htm

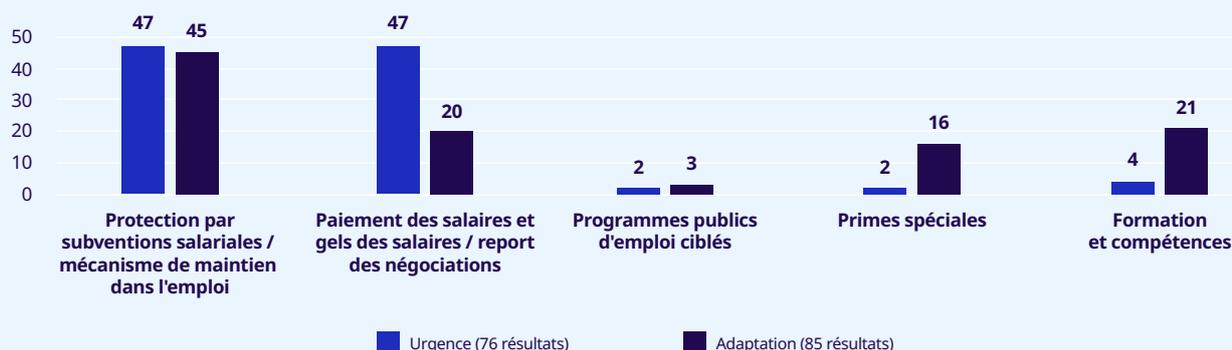
► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19,
coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► **Figure 6. Résultats de type urgence et de type adaptation, par thème**



► **Figure 7. Contenu des résultats concernant la protection de l'emploi et des salaires**



sont entendues pour la première fois sur un salaire minimum au niveau national. Au **Luxembourg**¹⁶, un accord entre le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs signé le 10 juin 2020 a mis à jour un dispositif de chômage partiel existant. En outre, les conditions de recours aux licenciements économiques ont été assouplies pour les entreprises (jusqu'à un maximum de 25 pour cent de leurs effectifs) jusqu'au 31 décembre 2020. En échange, il est prévu dans l'accord que lorsque les conditions économiques s'amélioreront, les entreprises devront réemployer en priorité les travailleurs licenciés. Le dialogue social a également débouché sur l'octroi de subventions salariales par le gouvernement.

Au **Honduras**, le Réseau des *maquilas* du Honduras (qui inclut les trois principales confédérations syndicales du pays, dans le cadre d'un dialogue tripartite avec l'Association hondurienne des maquilas et le gouvernement du Honduras), a négocié le versement aux travailleurs de deux semaines de salaire complet lors du premier confinement du pays, en mars 2020. En outre, en avril 2020, le Réseau a négocié une contribution de solidarité grâce à laquelle les travailleurs recevraient 250 dollars par mois – 100 dollars payés par l'employeur et 150 dollars payés par le gouvernement¹⁷. De nombreux résultats contiennent des accords intersectoriels similaires, ouvrant la voie à la poursuite du dialogue et

16 <https://www.planetlabor.com/en/legal-developments/national-legislation/luxembourg-agreement-between-government-trade-unions-and-employers-on-new-short-time-working-arrangements-that-will-run-until-the-end-of-2020/>; https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/06-juin/10-accord-partenaires-sociaux.html

17 J. Jackson, A. Burger, Jason Judd, 2021. *Mapping Social Dialogue in Apparel: Synthesis Report*, Cornell University, janvier, p. 90.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

à la conclusion d'accords supplémentaires au niveau sectoriel, comme en Argentine (encadré 2) et au **Népal**¹⁸.

Dans de nombreux pays, les résultats du dialogue social qui visaient à protéger les salaires et à sauver les emplois ont été de courte durée et n'ont pas été renouvelés, comme dans les **Territoires palestiniens occupés**¹⁹. Dans un certain nombre de pays, les partenaires sociaux ont accepté de reporter les négociations salariales afin de ne pas alourdir la charge financière des entreprises et, parfois, ils sont également convenus de ne pas augmenter les salaires. Par exemple, au **Mozambique**²⁰ (13 avril 2020), les partenaires sociaux sont convenus de suspendre immédiatement les négociations sur les salaires minimums nationaux pour 2020 et d'étudier les conditions de reprise de ces négociations lors d'une session plénière ultérieure du Comité consultatif du travail. En **Suède**²¹, la Confédération suédoise des syndicats (LO) et la Confédération des entreprises suédoises ont recommandé aux acteurs du marché du travail de prolonger la validité des conventions collectives qui devaient expirer au printemps 2020, en reportant les négociations à l'automne.

Les mesures d'adaptation étaient également axées sur les subventions salariales et la prolongation des mécanismes de préservation des emplois, comme au **Danemark**²², où le mécanisme de compensation salariale convenu entre le gouvernement, la Confédération danoise des syndicats et la Confédération des employeurs danois, a été prolongé en juin 2020 et la compensation maximale est passée de 4 209 à 4 856 dollars. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont également convenu d'instaurer ou d'actualiser des mécanismes de chômage partiel, comme en **Espagne**²³, où le régime extraordinaire de chômage partiel a été renouvelé et adapté à plusieurs reprises. La dernière prolongation convenue en janvier 2021 contenait des mesures applicables jusqu'au 31 mai 2021. Le mécanisme prévoit des mesures supplémentaires pour permettre aux entreprises de s'adapter avec plus d'agilité à une situation qui évolue rapidement.

► Encadré 2. Argentine: le dialogue social débouche sur une protection des revenus à l'échelon national

Les négociations entre l'Union industrielle d'Argentine, la Confédération générale du travail et le gouvernement ont abouti à la signature d'un accord le 27 avril 2020. Les salariés du secteur privé qui ont été empêchés de travailler ont reçu 75 pour cent de leur salaire net normal. Dans la pratique, 50 pour cent du salaire a été versé par le programme d'aide au travail et à la production, que les autorités ont créé spécialement pour faire face à la pandémie, et 25 pour cent par l'employeur.

L'objectif avec cet accord national était d'éviter la prolifération d'accords sectoriels qui auraient engendré des inégalités dans la protection des salaires. L'accord prévoyait une compensation salariale minimale, qu'il était possible de renforcer dans le cadre d'accords sectoriels. Après son adoption, les partenaires sociaux du secteur de la métallurgie ont signé un accord plus avantageux. Un accord similaire a également été conclu dans le secteur du commerce le 28 avril 2020.

Source: <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/regional-country/country-responses/lang--fr/index.htm#AR> <https://www.planetlabor.com/reactions-collectives/reactions-sociales-nationales/argentine-un-accord-dans-lindustrie-pour-garantir-75-du-salaire-pendant-la-periode-de-suspension-de-lactivite/>

Les résultats de type adaptation ont permis aux partenaires sociaux de conclure des conventions collectives prévoyant des prestations spéciales dans le contexte du COVID-19 et d'autres mesures, qui étaient plutôt rares au début de la pandémie. Par exemple, au **Chili**²⁴, les partenaires sociaux ont négocié en décembre 2020 une prime spéciale d'urgence sanitaire COVID-19 de 276 dollars par

18 https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_752232/lang--en/index.htm

19 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_774731.pdf

20 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/regional-country/country-responses/lang--fr/index.htm#MZ>

21 https://www.svensktnaringsliv.se/fragor/avtalsrorelsen/avtalsrorelsen-skjuts-upp-till-hosten_771968.html

22 <https://www.da.dk/en/politics-and-analysis/2020/the-danish-wage-compensation-scheme-helping-companies-and-employees-through-the-covid-19-pandemic/>

23 <https://www.planetlabor.com/evolutions-juridiques/legislations-nationales/espagne-les-mecanismes-de-chomage-partiel-sont-prolonges-jusquau-31-janvier-2021/>; <https://www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/trabajo14/Paginas/2021/190121-erte.aspx>

24 <https://cut.cl/cutchile/2020/12/22/gobierno-cede-los-trabajadores-as-de-la-salud-recibiran-bono-covid/>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

travailleur, non imposable et payable en une seule fois à plus de 220 000 travailleurs du secteur de la santé. Les partenaires sociaux de différents secteurs, dans différents pays, ont négocié des primes similaires, par exemple pour les fonctionnaires en **Lituanie**²⁵ et pour les travailleurs de la métallurgie en **Autriche**²⁶.

Plusieurs résultats prévoient également des mesures de formation et de perfectionnement pour garder les travailleurs actifs pendant la crise. Alors que les mesures visant à améliorer les compétences et à faciliter ou encourager l'accès à la formation se retrouvaient seulement dans un petit nombre de résultats de type urgence (4), elles étaient plus nombreuses dans les résultats de type adaptation obtenus grâce au dialogue social (21) (figure 7 ci-dessus). En **France**²⁷, une réunion de la Commission paritaire nationale pour l'emploi du 22 juin 2020 a conduit les partenaires sociaux à demander aux agences de travail temporaire de proposer aux demandeurs d'emploi des formations leur permettant d'acquérir des compétences directement liées aux besoins du marché, ainsi que des formations plus générales favorisant leur intégration sociale. En **Autriche**²⁸, les partenaires sociaux et le gouvernement ont instauré une nouvelle formule dans la mesure «chômage partiel III» (*Kurzarbeit III*), afin de rendre obligatoire pour les bénéficiaires les formations organisées par les employeurs.

Adaptation des modalités de travail

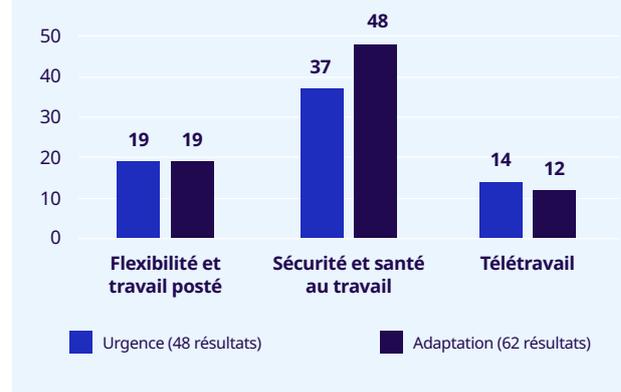
Les mesures d'adaptation des modalités de travail ayant trait à la sécurité et à la santé au travail (SST), au travail flexible et au télétravail sont au cœur de nombreux résultats de type urgence et de type adaptation.

La majorité de ces résultats concernait la mise en place de politiques et de protocoles de SST spécifiques au COVID dans des secteurs qui ont continué de fonctionner même pendant les confinements (figure 8)²⁹. Par exemple, en **Belgique**³⁰, les partenaires sociaux de la Commission paritaire

du secteur du transport international ont proposé des mesures visant à garantir la sécurité et la santé des travailleurs sur le lieu de travail. En **Argentine**³¹, le Syndicat des travailleurs de la construction de la République argentine (UOCRA) et la Chambre argentine de la construction (CAC) ont adopté ensemble un protocole de recommandations pratiques concernant le COVID-19 pour le secteur.

Le télétravail et d'autres modalités permettant une plus grande flexibilité et l'organisation du travail en équipes alternantes sont également au cœur du dialogue social national et sectoriel. En **Côte d'Ivoire**³², les partenaires sociaux de la Commission indépendante permanente de concertation ont signé en mars 2020 un protocole dans lequel ils conseillent de mettre en place des processus de dialogue social dans les entreprises aux fins de la consultation sur le télétravail, le chômage technique à temps partiel et par rotation ou encore l'anticipation des congés annuels. Dans certains cas, les campagnes nationales visant à stopper la propagation du COVID-19 ont été l'occasion pour les partenaires sociaux de négocier des accords adaptés aux secteurs particulièrement touchés par la pandémie, comme en **Autriche** (encadré 3).

► **Figure 8. Contenu des résultats concernant l'adaptation des modalités de travail**



25 <https://www.svietimoprofsajunga.lt/wp-content/uploads/2020/10/Nacionaline%20kolektyvine%20sutartis-2021.pdf> ; <https://www.lpsk.lt/naujienos/2021-m-nacionaline-kolektyvine-sutartis/>

26 <https://www.etuc.org/fr/convention-collective-pour-lindustrie-metallurgique-en-autriche>

27 http://www.prismemploi.eu/content/download/27026/407805/version/1/file/CP_POEC%20VF.pdf

28 <https://www.planetlabor.com/evolutions-juridiques/legislations-nationales/autriche-prolongation-du-chomage-partiel-de-crise-jusqu'en-mars-2021-avec-quelques-amenagements/>

29 De nombreux exemples ont été donnés dans OIT, 2020. *Dialogue social sur la sécurité et la santé au travail dans le contexte de la Covid-19*, Note d'information, 26 août.

30 <https://www.setca.org/fr/fed/iobject/NDACRNDL1WG>

31 https://www.uocra.org/pdf/protocoloUOCRA-CAC_Covid-19.pdf

32 <https://cgeci.com/wp-content/uploads/2020/04/protocole-daccord-CIPC-Situation-COVID-19-signé-1.pdf>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► Encadré 3. Autriche: convention collective générale à l'appui de la campagne nationale de test et de vaccination

Le gouvernement a annoncé le 9 janvier 2021 une nouvelle stratégie de dépistage pour faciliter la réouverture de secteurs tels que la restauration, le sport et la culture, avec des approches incluant des mesures de distanciation et de protection. Cette stratégie concerne la population dans son ensemble, mais le principe du test systématique à l'entrée concerne plus particulièrement les travailleurs du commerce de détail. Les syndicats et la Chambre de commerce de l'Autriche (WKÖ) ont profité de l'occasion pour négocier une nouvelle convention collective générale sur les tests en entreprise, qui couvre 2 400 entreprises et 530 000 salariés dans les secteurs de la restauration, de l'éducation, de la logistique, des services aux personnes et du commerce.

Sources: https://news.wko.at/news/oesterreich/Die-Eckpunkte-des-Generalkollektivvertrags.html?_ga=2.107183874.1019504441.1610965173-978561928.1610965173; <https://www.planetlabor.com/evolutions-juridiques/legislations-nationales/autriche-les-partenaires-sociaux-annoncent-un-accord-collectif-general-pour-soutenir-la-nouvelle-strategie-nationale-de-test/>

En **Australie**³³, un accord conclu entre le syndicat australien des services et la chambre australienne de commerce visant à modifier le texte de 2010 régissant les conditions d'emploi des employés administratifs prévoyait que les employeurs pouvaient imposer aux salariés de prendre leurs congés annuels, permettre aux travailleurs de prendre un congé double à demi-salaire et promouvoir la mobilité des salariés entre différents types de fonction. Au **Danemark**³⁴, le syndicat Finansforbundet et

l'association des employeurs du secteur de la finance ont convenu de mesures temporaires pour assurer la réouverture progressive des lieux de travail du secteur, par exemple en permettant aux employeurs d'imposer que le travail soit effectué en dehors des heures de travail habituelles, sans rémunération supplémentaire.

Renforcement du dialogue social

De nombreux résultats du dialogue social de type urgence et de type reprise ont conduit au renforcement du dialogue social et du tripartisme.

Les signataires des accords ont insisté sur la nécessité de développer le dialogue social tripartite et bipartite pour répondre correctement à la crise. La promotion du dialogue social aux niveaux inférieurs – lieu de travail ou secteur – était un thème majeur de nombreux résultats de type urgence et de type adaptation (figure 9). Par exemple, en avril 2020 en **Italie**³⁵ et en juillet 2020 à **Aruba**³⁶, des protocoles bipartites de SST ont conduit à la création de comités sur le lieu de travail chargés d'assurer la mise en œuvre des mesures de SST. Dans d'autres pays, par exemple en **Mongolie**³⁷, au **Zimbabwe**³⁸ et en **Ouzbékistan** (encadré 4), le dialogue social national a contribué à renforcer les cadres institutionnels du dialogue social.

Dans certains cas, le renforcement du dialogue social a pris la forme de la création de forums de dialogue social *ad hoc* concernant spécialement le COVID-19, comme en **Argentine**³⁹ et au **Congo**⁴⁰.

Extension de la protection sociale

La pandémie a mis en évidence des lacunes dans la couverture sociale de certaines catégories de travailleurs fortement touchés par la crise.

Les principaux groupes touchés étaient les travailleurs temporaires et à temps partiel, les indépendants, les femmes, les jeunes, les travailleurs

33 <https://www.australianchamber.com.au/news/landmark-covid-19-awards-deal-struck/>

34 https://www.google.com/url?sa=t&rtct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiiuoOhy6_wAhXPm6QKHW9cBGcQFjABe-gQIAhAD&url=https%3A%2F%2Fwww.finansforbundet.dk%2Fmedia%2Fnlbnlmln%2Fcovid-19-pandemic-reopening.pdf&usq=AOvVaw3WQIkfAB-K5YucXwmVnjoA

35 <https://www.cisl.it/attachments/article/16039/Protocollo%20condiviso%2024%20aprile.pdf>

36 <https://www.ser.aw/pages/wp-content/uploads/2020/08/Advies-Invoering-van-een-tijdelijke-loonsubsidieregeling-juli-2020.pdf>

37 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/regional-country/country-responses/lang--fr/index.htm#MN>

38 <https://www.lo.no/globalassets/internasjonalt/zctu-response-to-covid-19-31-03-2020-003.docx-002.pdf>

39 <https://www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/228461/20200430>

40 <http://www.adiac-congo.com/content/comite-national-du-dialogue-social-les-acteurs-recommandent-la-relance-rapide-de-leconomie>

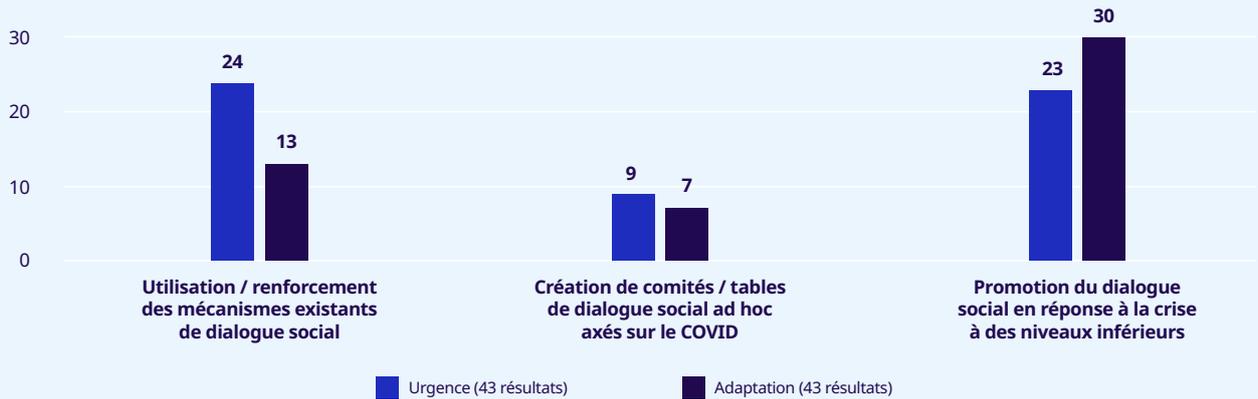
► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

migrants et les travailleurs handicapés⁴¹. De nombreux pays ont tâché de combler ces lacunes en instaurant, en renforçant ou en adaptant certains régimes de protection sociale, dont des allocations

de chômage. Au cours de la période considérée – du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021 – le dialogue social sur la protection sociale a donné 32 résultats de type urgence et 18 résultats de type adaptation.

► **Figure 9. Contenu des résultats concernant le renforcement du dialogue social**



► Encadré 4. Ouzbékistan: le dialogue social pour renforcer les pratiques concernant la SST, la liberté syndicale et la lutte contre le travail forcé dans l'industrie du coton

À l'appel de la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan, un accord a été conclu au sein de la Commission nationale tripartite sur les questions sociales et liées au travail (TCSLI), nouvellement créée, en vue de régler certaines questions relatives à l'emploi et à la SST des travailleurs saisonniers de la récolte du coton, souvent exposés à des pratiques irrégulières en matière de recrutement pouvant aller jusqu'au travail forcé.

La TCSLI a proposé de rationaliser le système très critiqué de recrutement saisonnier des cueilleurs de coton pendant la saison de récolte du coton (de septembre à décembre), a prié instamment le gouvernement de modifier les règles de recrutement de manière à garantir aux travailleurs saisonniers la liberté syndicale et le droit de s'organiser et de négocier les salaires et les autres conditions d'emploi, et a recommandé l'adoption de mesures pour protéger les travailleurs contre

le COVID-19 pendant la récolte du coton, par exemple en faisant garantir par les employeurs des conditions sanitaires et d'hygiène minimales.

Une résolution ultérieure du gouvernement (n° 545) publiée le 8 septembre 2020 permet aux cueilleurs de coton d'adhérer librement à un syndicat et de négocier leurs conditions d'emploi et de travail avec les employeurs du secteur. Toujours en accord avec la recommandation de la TCSLI, la résolution ordonne au ministère de la Santé de mettre en place des services médicaux appropriés pour les cueilleurs de coton afin d'empêcher la propagation des infections par le COVID-19 dans les champs de coton. Enfin, cette résolution a ouvert la voie à une inspection conjointe de l'inspection du travail et de la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan qui aura pour objet de contrôler le respect par les employeurs (groupes actifs dans le coton et le textile, agriculteurs et coopératives) des mesures de SST générales et liées au COVID-19.

Source: Commission tripartite pour les questions sociales et liées au travail, protocole du 7 septembre 2020; Fédération des syndicats d'Ouzbékistan, rapport du 7 octobre 2020.

⁴¹ OIT, 2021. [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail](#). Septième édition. Estimations actualisées et analyses, 25 janvier; OIT, 2021 [Analyse des tendances mondiales quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19](#), 25 janvier.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

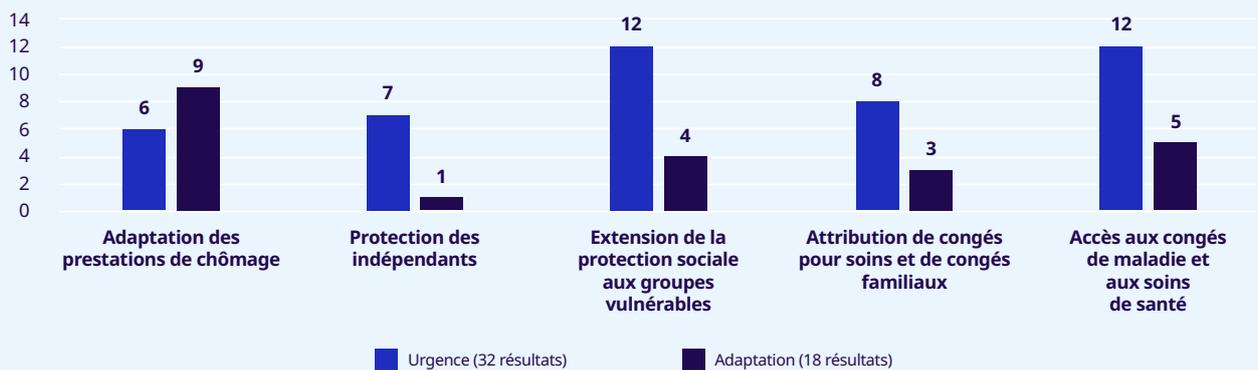
Les résultats de type urgence mettaient l'accent sur la protection immédiate des indépendants (7) et des groupes vulnérables (12) et sur l'adaptation des dispositions relatives aux congés de maladie et/ou à l'accès aux soins de santé (12). Ils prévoyaient également l'attribution de congés pour soins et de congés familiaux (8) ainsi que l'adaptation des prestations de chômage (6) (figure 10).

En **Belgique**⁴², un accord bipartite conclu le 17 mars 2020 au Conseil national du travail a permis aux indépendants d'être exemptés du paiement des cotisations de sécurité sociale. Au **Japon**⁴³, les travailleurs indépendants ont bénéficié d'une aide financière spéciale dans le cadre d'un accord tripartite. Au **Royaume-Uni**⁴⁴, après des négociations approfondies entre les partenaires sociaux – la Fédération des petites entreprises, l'Association des professionnels indépendants et le Congrès des syndicats – le gouvernement a mis en place en mars 2020 un mécanisme de soutien au revenu des indépendants, couvrant 80 pour cent de leurs revenus, jusqu'à 2 500 livres sterling par mois. Au **Kenya**⁴⁵, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé le 20 avril 2020 un protocole d'accord faisant spécifiquement référence aux migrants, qui ont été autorisés à conserver leur statut de résident

et leur permis de travail en cas de perte d'emploi. En **Ouganda**⁴⁶, dans un communiqué commun publié le 23 mars 2020, la Fédération des employeurs ougandais et l'Organisation nationale des syndicats ont demandé que des mesures soient prises pour que personne ne soit laissé pour compte, notamment les personnes vivant avec le VIH, les personnes handicapées, les migrants et les personnes qui vivent d'autres situations de vulnérabilité. Au **Zimbabwe**⁴⁷, en mars 2020, les partenaires sociaux se sont engagés à prendre diverses mesures, y compris pour protéger les travailleurs des secteurs à risque dans les contextes formels et les contextes informels.

Des congés familiaux supplémentaires ont été accordés, par exemple aux **Pays-Bas**⁴⁸ où la Fondation du travail a négocié avec le gouvernement pour que les indépendants avec enfants bénéficient d'un congé spécial pour s'en occuper. De même, le Conseil économique, social et du travail de la **République de Corée**⁴⁹ a encouragé les syndicats et les employeurs à collaborer afin d'accorder des congés pour soins familiaux aux travailleurs qui en avaient besoin (déclaration tripartite du 18 mars 2020). En **Australie**⁵⁰, la Commission australienne de la fonction publique a répondu positivement à la demande du syndicat des collectivités et du

► **Figure 10. Contenu des résultats concernant l'extension de la protection sociale**



42 <http://www.cnt-nar.be/CCT-COORD/cct-147.pdf>

43 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/country-responses/lang-fr/index.htm#JP>

44 <https://www.deborahcharlesworth.uk/2020/03/27/chancellor-gives-support-to-millions-of-self-employed-individuals/>

45 <http://www.fke-kenya.org/site/index.php/resources/downloads?download=246:signed-mou-between-social-partners-30-04-2020>

46 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_empl/---ifp_skills/documents/publication/wcms_746909.pdf

47 <https://www.lo.no/globalassets/internasjonalt/zctu-response-to-covid-19-31-03-2020-003.docx-002.pdf>

48 <https://www.stvda.nl/nl/nieuws/coronacrisis-noodpakket>

49 http://english.eslc.go.kr/bbs/data/view.do?menu_idx=2102&bbs_mst_idx=BM0000000122&data_idx=BD0000000054

50 https://www.cpsu.org.au/content/union-wins-paid-covid-19-leave-casuals?utm_source=miragenews&utm_medium=miragenews&utm_campaign=news

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

secteur public, qui voulait que l'on accorde à 8 000 travailleurs occasionnels du secteur public les mêmes droits d'accès aux congés payés que le personnel permanent s'ils étaient touchés par le COVID-19. Des dispositions similaires ont été adoptées en **Espagne**⁵¹ concernant le paiement des indemnités de maladie dès le premier jour de maladie.

Les résultats du dialogue social ont progressivement mis l'accent sur l'extension des allocations de chômage. Par exemple, les allocations de chômage ont été augmentées ou étendues aux travailleurs à temps partiel et aux travailleurs temporaires en **Belgique**⁵², où le Conseil national du travail tripartite a publié le 27 octobre 2020 un avis consultatif incluant une décision de geler jusqu'au 31 décembre 2020 la diminution des allocations de chômage complet.

Soutien et pérennisation des entreprises

Les mesures de soutien aux entreprises des secteurs durement touchés étaient moins nombreuses que les autres mesures dans les résultats de type urgence et de type adaptation (28 résultats de type urgence et 26 résultats de type adaptation).

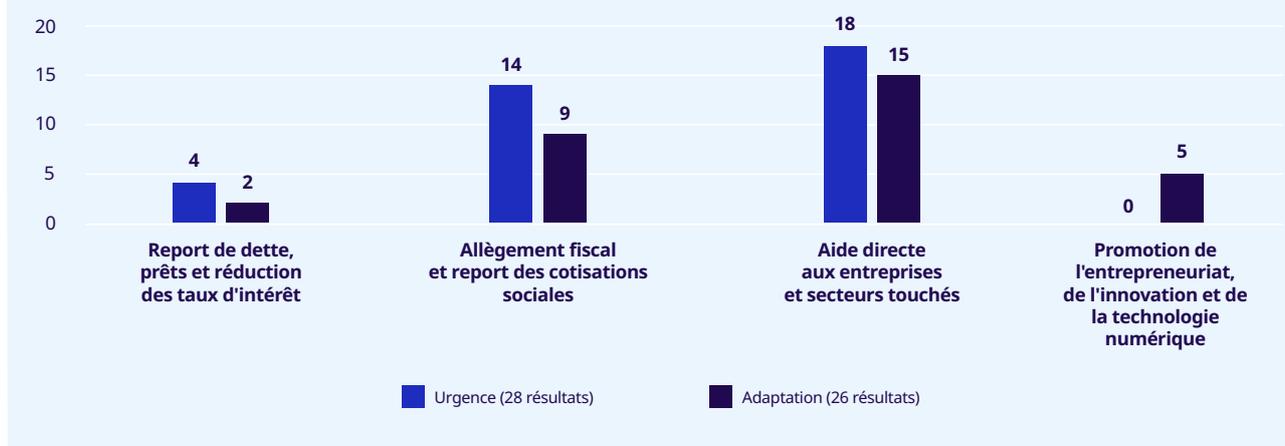
Le plus souvent, les mesures de soutien et de pérennisation des entreprises étaient le fruit d'un accord bilatéral entre les gouvernements et les

organisations d'entreprises ou d'employeurs et non d'un dialogue social bipartite ou tripartite national et sectoriel.

Les résultats du dialogue social visant à soutenir et à pérenniser les entreprises contenaient de multiples mesures. La plupart visaient à reporter des remboursements et à faciliter l'accès aux prêts et aux dispositifs d'allègement fiscal et ont conduit au report ou à la réduction des cotisations de sécurité sociale. On trouve aussi d'autres mesures moins courantes, telles que les subventions directes du gouvernement et les incitations économiques à investir dans le numérique, le commerce en ligne et l'innovation (figure 11).

En **Macédoine du Nord**⁵³, les partenaires tripartites au sein du Conseil économique et social ont approuvé le 31 mars 2020 une deuxième série de mesures proposées par le gouvernement. Certaines de ces mesures visaient à rééchelonner, réduire ou reporter pendant six mois les remboursements des prêts consentis par les institutions financières. En outre, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) ont bénéficié de 8 millions d'euros de prêts sans intérêt, répartis en fonction du nombre de travailleurs, et les procédures de faillite ont été gelées pendant la crise. En **République de Corée**⁵⁴, le Conseil économique, social et du travail a conclu le 18 mars 2020 un accord tripartite contenant des mesures visant à soutenir les PME, les petits commerçants et les économies locales. Parmi elles figuraient des mesures de soutien aux commerçants

► **Figure 11. Contenu des résultats concernant le soutien et la pérennisation des entreprises**



51 <https://www.ccoo.es/b49d117971509aae8a8f04c47efa2247000001.pdf>

52 <http://www.cnt-nar.be/AVIS/avis-2179.pdf>

53 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/country-responses/lang-fr/index.htm#MK>

54 http://english.eslc.go.kr/bbs/data/view.do?menu_idx=2102&bbs_mst_idx=BM0000000122&data_idx=BD0000000054

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

locaux, des réductions d'impôt pour les propriétaires de petites entreprises gravement touchées par la crise et des mesures spéciales pour les secteurs et les régions gravement touchés par la pandémie. À **Cabo Verde**⁵⁵, le gouvernement a ajouté en mars 2020, dans son budget 2020, quatre lignes de crédit et une ligne de garantie pour soutenir les grandes

entreprises, les secteurs durement touchés (tels que le tourisme, la restauration, l'événementiel et les secteurs connexes, les agences de voyage, le transport et le divertissement), les microentreprises et les PME. Au **Portugal**, les partenaires sociaux ont conclu un accord tripartite qui contenait plusieurs mesures de soutien aux entreprises (encadré 5).

► Encadré 5. Portugal: accord tripartite pour les entreprises

Le 9 mars 2020, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord tripartite global visant à apporter un allègement fiscal et un soutien direct aux entreprises portugaises. Cet accord prévoyait une aide financière aux secteurs fortement touchés, tels que les restaurants et la restauration collective, les agences de voyage, les activités liées au tourisme et les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure, le report du paiement de l'impôt des entreprises, l'extension du délai de présentation des déclarations de l'impôt sur les sociétés, la suspension temporaire des

procédures dirigées contre les entreprises et concernant les impôts et les cotisations sociales et la réduction d'un tiers des cotisations de sécurité sociale entre mars et mai 2020 (les cotisations en souffrance pour ces mois seraient payées par tranches au troisième trimestre 2020). Ces mesures s'appliquaient automatiquement à toutes les entreprises comptant 50 salariés ou moins. Celles qui comptent entre 50 et 250 salariés pouvaient y avoir accès si leur chiffre d'affaires avait diminué de 20 pour cent ou plus en raison de la pandémie.

Source: <https://expresso.pt/economia/2020-03-09-Covid-19-Linha-de-credito-para-apoio-a-empresas-duplica-para-200-milhoes>

► 3. Résultats de type reprise

Les **résultats de type reprise** englobent les mesures prises après l'urgence telles que les politiques et réglementations concernant des enjeux qui ont gagné en importance en raison de la crise. Ils portent sur le plus long terme – deux ans ou plus – et incluent des interventions structurelles visant une résilience plus dynamique du monde du travail.

Les résultats de type reprise sont moins nombreux (90) que les résultats de type urgence et de type adaptation, mais ils ont trait à une large gamme de questions.

Certains de ces résultats ont pris la forme d'ensembles complets de mesures à la portée intersectorielle, souvent appelés «plans nationaux de relance». D'autres sont propres à un secteur, mais contiennent de nombreuses mesures pour une reprise rapide.

Dans certains cas, les résultats de type reprise sont très ciblés et visent un aspect particulier de la reprise. Les thèmes abordés dans les résultats de ce type donnent une idée de ce sur quoi le dialogue social pourrait porter dans l'ère post-COVID-19. Bon nombre de ces thèmes faisaient déjà l'objet d'un dialogue social avant l'épidémie (figure 12).

Ces thèmes sont notamment liés aux changements technologiques, démographiques et environnementaux, tels que le télétravail/travail à distance, la durabilité environnementale/les emplois verts, les migrations, l'amélioration des compétences, le travail indépendant (y compris le travail sur les plateformes numériques), le temps de travail, la SST et d'autres enjeux, que la pandémie a placés en tête des préoccupations dans le contexte de l'élaboration de la politique socioéconomique et de la réglementation.

55 <https://www.governo.cv/acordo-de-concertacao-social-demos-um-grande-passo-para-mitigar-os-efeitos-no-emprego-no-rendimento-e-na-vida-das-em-presas-ulisses-correia-e-silva/>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

Les principaux thèmes recensés dans les résultats de type reprise étaient la protection de l'emploi et des salaires, le soutien et la pérennisation des entreprises, l'extension de la protection sociale, l'adaptation des modalités de travail et le renforcement du dialogue social.

Protection de l'emploi et des salaires

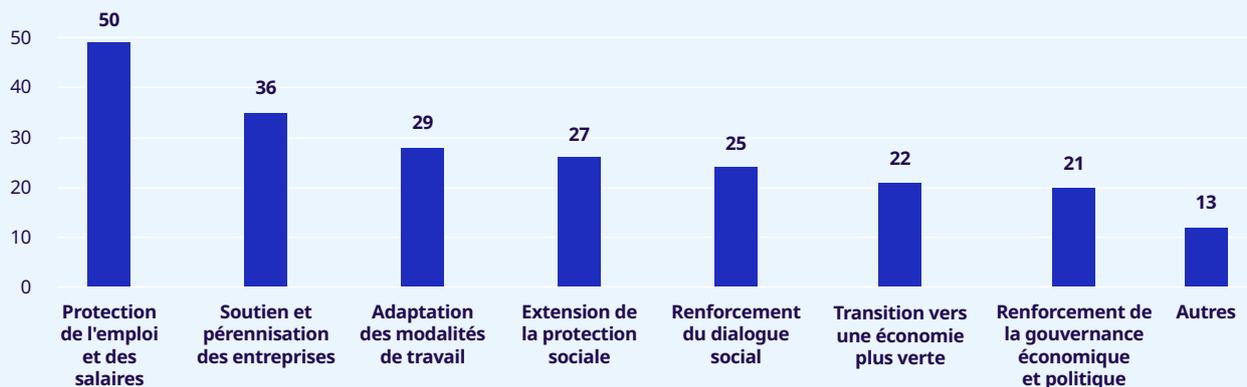
Dans les résultats de type reprise concernant la protection de l'emploi et des salaires, deux thèmes prédominaient.

Parmi les 50 résultats relatifs à la protection de l'emploi et des salaires ainsi qu'à l'amélioration des compétences, les deux thèmes principaux sont l'ajustement des salaires (et les politiques et lois

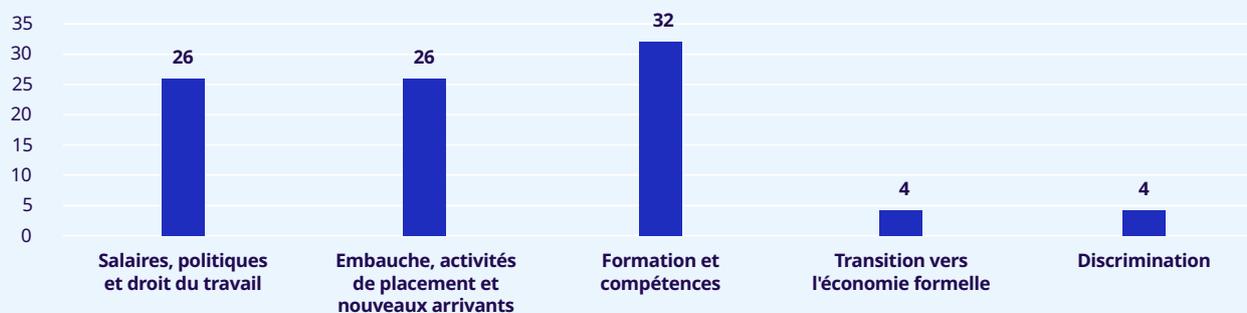
pertinentes) et l'intégration (ou la réintégration) des travailleurs sur le marché du travail, notamment par l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Pour le premier thème, les considérations relatives aux salaires exprimées dans les résultats du dialogue social ont souvent traduit la nécessité de reconnaître l'importance des travailleurs qui se sont révélés essentiels pendant la pandémie (figure 13).

En **Italie**⁵⁶, par exemple, l'organisation patronale Assodelivery, qui représente les principales plateformes de livraison de repas, a signé le 16 septembre 2020 avec l'Unione Generale del Lavoro la première convention collective nationale du pays concernant l'économie des plateformes. Cet accord fixe un salaire horaire minimum incluant les délais de livraison effectifs, mais aussi des indemnités spéciales

► **Figure 12. Résultats de type reprise, par thème**



► **Figure 13. Contenu des résultats concernant la protection de l'emploi et des salaires**



⁵⁶ <https://www.planetlabor.com/reactions-collectives/reactions-sociales-nationales/italie-signature-de-la-premiere-convention-collective-nationale-couvrant-les-livreurs-entre-assodelivery-et-ugl/>; <https://secureservercdn.net/160.153.137.14/3be.191.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/09/Cs-Assodelivery-UGL-CCNL-RIDER.pdf>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

pour les postes de nuit, le travail lors des jours fériés et les intempéries. En **France**⁵⁷, les partenaires tripartites se sont mis d'accord sur des augmentations de salaires dans le secteur de la santé en juillet 2020, tandis qu'en **Suède**⁵⁸, plusieurs modifications du droit du travail sont prévues suite à un accord conclu entre les partenaires sociaux. Au **Congo**⁵⁹, la Commission nationale consultative tripartite du travail a examiné un projet de loi visant à revoir la réglementation existante sur le chômage partiel à la lumière du COVID-19 de manière à préserver les emplois en temps de crise, lors de circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure.

L'embauche, les activités de placement et l'EFTP pour aider les nouveaux demandeurs d'emploi à accéder au marché du travail sont des thèmes clés dans les résultats de type reprise, comme on l'a constaté à **Singapour** pendant les premiers mois de la pandémie (encadré 6).

Au **Portugal**⁶⁰, conformément aux engagements pris dans le cadre du programme de stabilisation économique et sociale, les parties prenantes ont lancé le 27 août 2020 l'initiative «Incentive ATIVAR. PT» pour promouvoir l'embauche de chômeurs de longue durée. De même, les partenaires tripartites en **Uruguay**⁶¹ ont lancé, en juillet 2020, un mécanisme d'aide financière aux entreprises qui embauchent de nouveaux salariés ou des chômeurs. La facilitation de l'intégration des jeunes travailleurs sur le marché du travail est une grande priorité également en **Autriche**⁶², où les partenaires sociaux ont insisté en janvier 2021 sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures pour soutenir les jeunes dans leur parcours professionnel, et au **Danemark**⁶³, où un nouveau partenariat entre les partenaires sociaux a conduit à la publication, en octobre 2020, de recommandations sur la réduction du chômage des jeunes diplômés.

En **Italie**⁶⁴, les partenaires sociaux du secteur des télécommunications ont conclu le 12 novembre 2020

► Encadré 6. Conseil national de l'emploi de Singapour

À **Singapour**, les autorités ont créé en juin 2020 le Conseil national de l'emploi afin d'aider près de 100 000 demandeurs d'emploi par la création de nouveaux postes, de stages et de lieux de formation professionnelle. Le gouvernement, la Fédération nationale des employeurs de Singapour et le Congrès national des syndicats sont parvenus à un accord portant sur le recensement et la promotion des emplois, la mobilisation des partenaires tripartites et des prestataires de formation et la mise en œuvre d'une coordination étroite entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Après un mois (juillet 2020), quelque 24 000 demandeurs d'emploi avaient déjà bénéficié des actions lancées par le Conseil.

Sources: <https://www.mti.gov.sg/-/media/MTI/Newsroom/Press-Releases/2020/05/Press-Release---First-Meeting-of-National-Jobs-Council.pdf>; <https://www.mti.gov.sg/-/media/MTI/Newsroom/Press-Releases/2020/05/Press-Release---First-Meeting-of-National-Jobs-Council.pdf>

un accord sectoriel, qui contient des mesures en faveur de la formation et du perfectionnement, y compris un fonds bilatéral de solidarité pour soutenir la transformation structurelle du secteur (notamment du fait du développement du numérique). Ce fonds – alimenté par les entreprises (deux tiers) et les travailleurs (un tiers) – doit permettre la formation des travailleurs en vue de leur reconversion et l'indemnisation des travailleurs en cas de suppressions d'emplois, ainsi que des incitations aux départs volontaires. Au **Viet Nam**⁶⁵, les partenaires

57 <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante-les-conclusions/>

58 https://www.kommunal.se/avtal20/nyttavtal_skr_sobona#:~:text=Kommunal%20och%20arbetsgivarna%20Sveriges%20kommuner,%C3%B6verens%20om%20arbetsmarknadens%20st%C3%B6rsta%20avtal.&text=Det%20nya%20avtalet%20inneb%C3%A4r%20bland,satsning%20p%C3%A5%20yrkesutbildade%20i%20v%C3%A4rldens%20st%C3%A4rka%20arbetsmarknad

59 <https://lasemaineafricaine.net/fonction-publique-vers-un-statut-general/>

60 <https://dre.pt/web/guest/pesquisa/-/search/141259625/details/maximize>

61 <https://www.gub.uy/ministerio-trabajo-seguridad-social/sites/ministerio-trabajo-seguridad-social/files/documentos/noticias/ACTA%20CST%2007%20DE%20JULIO%202020.pdf>

62 <https://noe.orf.at/stories/3082986/>

63 <https://www.da.dk/politik-og-analyser/beskaeftigelse/2020/fagforening-og-arbejdsgivere-gaar-sammen-om-at-finde-loesninger-paa-de-nyuddannedes-ledighed/>

64 <https://www.slc-cgil.it/images/20201117 - CCNL TLC 2020 - Sintesi modifich.pdf>; <https://www.planetlabor.com/wp-content/uploads/2020/11/871146-na201112-tlc-verbale-ipotesi-di-accordo-rinnovo-ccnl.pdf>

65 <https://www.cnvinternationaal.nl/en/our-work/news/2020/june/historic-joint-statement-signed-in-vietnamese-garment-industry>; <https://en.qdnd.vn/economy/news/cooperation-statement-linked-to-support-garment-footwear-workers-companies-517847>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

sociaux ont fait le 22 juin 2020 une déclaration commune dans laquelle ils demandaient que l'on accroisse les investissements dans l'éducation des travailleurs pour renforcer leur employabilité. Au **Luxembourg**⁶⁶, les parties prenantes ont créé en juillet 2020 un groupe de travail chargé de décider des mesures relatives à la formation et aux allocations de formation des travailleurs. À **Aruba**⁶⁷, le Conseil économique et social a publié en novembre 2020 un avis sur la sécurité alimentaire dans lequel il a souligné l'importance de l'agriculture pour le pays, notamment dans les situations de crise, et a recommandé de promouvoir les possibilités de formation dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que la formation professionnelle.

Les résultats de type reprise concernant la transition vers la formalité et la discrimination dans l'emploi sont restés peu nombreux.

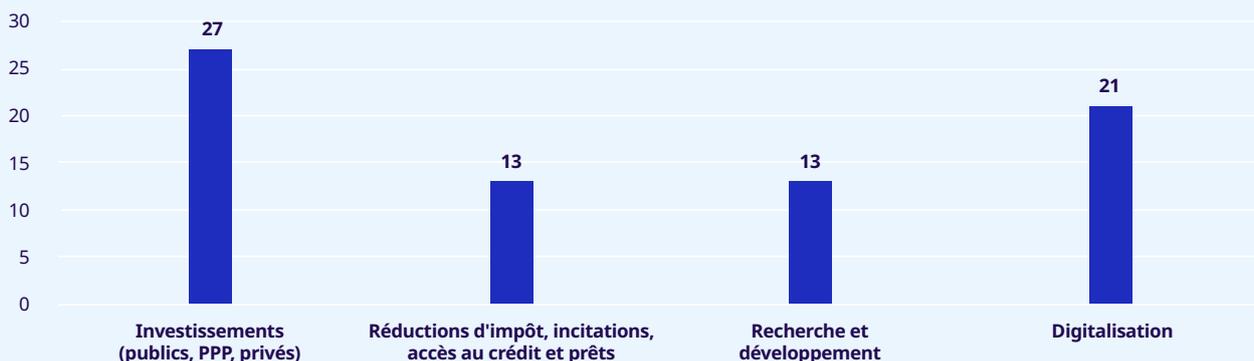
Au **Maroc**⁶⁸, le Conseil économique et social a publié en octobre 2020 un plan global incluant la création d'une contribution unique (réduite) qui regrouperait tous les paiements et prélèvements (retraite, couverture médicale, impôts et taxes) pour les vendeurs, artisans et petites unités de production de l'économie informelle locale qui s'engageraient sur la voie de l'économie formelle.

Soutien et pérennisation des entreprises

Les investissements sont une priorité absolue dans de nombreux résultats de type reprise et figurent dans 27 des 36 résultats de ce type; beaucoup se concentrent sur la création d'un environnement favorable aux entreprises et à la création d'emplois (figure 14).

En **Afrique du Sud**⁶⁹, le plan de relance du 15 septembre 2020 dont sont convenus le gouvernement et les partenaires sociaux au sein du Conseil national du développement économique et du travail (NEDLAC) encourage les investissements dans des programmes d'infrastructure à grande échelle pour stimuler la demande globale, relancer le secteur de la construction et renforcer la création d'emplois (voir également l'encadré 8 ci-dessous). À la **Barbade**⁷⁰, les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil économique et social et le gouvernement se sont mis d'accord en septembre 2020 sur un plan de relance fondé sur l'investissement public dans le tourisme, un secteur essentiel pour l'économie. En **Belgique**⁷¹, les partenaires sociaux du Groupe des Dix⁷² ont publié le 7 septembre 2020 une déclaration commune contenant une liste préliminaire de

► **Figure 14. Contenu des résultats concernant le soutien et la pérennisation des entreprises**



66 https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/07-juillet/03-tripartite.html

67 <https://www.ser.aw/pages/wp-content/uploads/2020/12/Advies-Voedselzekerheid-op-Aruba-Nov-2020.pdf>

68 <https://www.cese.ma/media/2020/11/E-book-Etude-covid-VF.pdf>

69 https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202010/south-african-economic-reconstruction-and-recovery-plan.pdf

70 <https://gisbarbados.gov.bb/blog/best-plan-a-stimulus-package-for-the-tourism-sector/>

71 <http://www.cnt-nar.be/DOSSIERS/Covid-19/G10-2020-09-07-verklaring-declaration-FR.pdf>

72 Le Groupe des Dix réunit les organes directeurs des organisations de travailleurs et d'employeurs. Il compte cinq représentants des trois syndicats (CSC, FGTE et CGSLB) et cinq représentants des fédérations d'employeurs, dont la FEB.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

mesures de reprise et ont invité le gouvernement à les inclure dans un futur plan d'action de reprise. Au cœur de leurs recommandations figuraient les investissements publics dans l'énergie et les ressources renouvelables, les transports et la mobilité, ainsi que la digitalisation.

Les réductions d'impôt et l'accès facilité au crédit sont d'autres thèmes abordés dans les résultats de type reprise, comme en **France**⁷³, où le Conseil économique, social et environnemental s'est penché, dans un avis consultatif publié le 9 juillet 2020, sur l'accès des PME aux prêts à taux réduits et aux garanties bancaires.

Dans de nombreux résultats du dialogue social, le rôle de la transformation numérique est jugé essentiel pour le soutien et la pérennisation des entreprises.

On retrouve ce point de vue, par exemple, dans les avis et les feuilles de route sur la reprise adoptés par le Conseil économique et social de la **Bulgarie** (14 septembre 2020)⁷⁴, le Conseil économique et social des **Pays-Bas** (19 octobre 2020)⁷⁵ et le groupe de travail sur la reconstruction de la **Jamaïque** après le COVID-19 (30 juin 2020)⁷⁶. Dans le même ordre d'idées, la recherche-développement est un thème qui figure dans un certain nombre de rapports et recommandations conjoints sur la reprise, par exemple à **Sainte-Lucie**⁷⁷.

Adaptation des modalités de travail

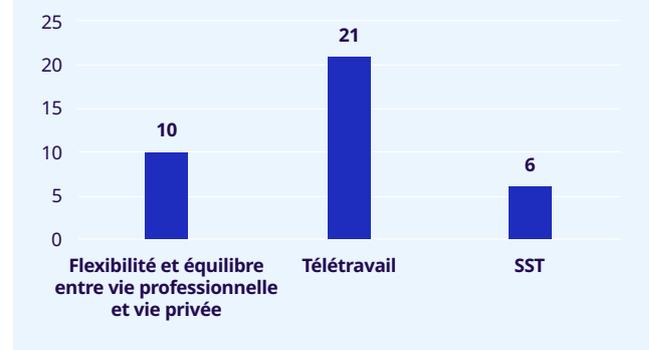
Le télétravail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont des thèmes clés des résultats du dialogue social axés sur la reprise (29 des 90 résultats de type reprise, figure 15).

Par exemple, la Commission nationale tripartite de consultation et de négociation collective en **République de Moldova**⁷⁸, la Table de dialogue

tripartite pour l'économie et le développement du travail au **Panama**⁷⁹ et la Commission nationale consultative du travail au **Congo**⁸⁰ ont examiné et approuvé un projet de législation sur le télétravail et les modalités de travail flexibles. D'autres pays, comme la **Fédération de Russie** (encadré 7), ont adopté des lois sur le télétravail après avoir consulté les partenaires sociaux, tandis qu'en **France**⁸¹, les partenaires sociaux ont conclu un accord interprofessionnel sur le télétravail le 26 novembre 2020.

En **Italie**⁸², le 16 septembre 2020, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une convention collective nationale actualisée pour le secteur du caoutchouc et du plastique. Cet accord, qui concerne 130 000 travailleurs, contient des mesures qui permettent une plus grande flexibilité dans le temps de travail pour les travailleurs dont les enfants ont des difficultés d'apprentissage et prévoit la création d'une «banque d'heures de solidarité» qui permet aux travailleurs de transférer leurs congés à d'autres salariés qui ont des enfants malades ou handicapés.

► **Figure 15. Contenu des résultats concernant l'adaptation des modalités de travail**



73 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2020/FI17_RAEF_2020.pdf

74 <http://www.esc.bg/en/documents/category/11?download=404%3Adigital-transformation-in-bulgaria-challenges-and-opportunities-in-the-context-of-europe-s-digital-future>

75 <https://www.ser.nl/nl/adviezen/hoewerktplatformeconomie>

76 Document Centre - COVID-19 Economic Recovery Task Force "Rebuild Jamaica" - Ministry of Finance & Public Service (mof.gov.jm), p. 11

77 <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwif68DtIKrtAhVoMewKHUziC0E4ChAWMAF6BAG-BEAI&url=https%3A%2F%2Fwww.finance.gov.ic%2Fresources%2Fdownload%2F2104%2F.pdf&usq=AOvVaw2B8CjMunmLx6-00q2btp>

78 https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/october/tradoc_158996.pdf

79 <https://industriales.org/wp-content/uploads/2020/07/Informe-de-la-Mesa-de-Moderaci%C3%B3n-oficial-definitivo.pdf>

80 <https://lasemaineafricaine.net/fonction-publique-vers-un-statut-general/>

81 <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/teletravail-la-ministre-salue-l-accord-entre-partenaires-sociaux>

82 <https://www.planetlabor.com/relations-collectives/relations-sociales-nationales/italie-renouvellement-de-la-convention-collective-du-secteur-caoutchouc-plastique/>; <https://www.industriagomma.it/index.php/2020/09/17/gomma-plastica-raggiunto-l'accordo-sul-contratto/>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► Encadré 7. Fédération de Russie: nouvelle législation sur le télétravail après un dialogue social tripartite

Après une série de discussions tripartites lancées par les syndicats, les autorités ont adopté une nouvelle législation pour réglementer le télétravail. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, la nouvelle loi offre aux télétravailleurs une protection spéciale contre le licenciement et prévoit la possibilité de réglementer les conditions de télétravail par des conventions collectives, un «droit à la déconnexion» (c'est-à-dire le droit de se déconnecter du travail en dehors des heures normales de travail) et la mise à disposition par l'employeur du matériel informatique ou le paiement d'une indemnité adéquate pour l'utilisation du matériel privé pendant le télétravail.

Source: https://www.ilo.org/actrav/media-center/news/WCMS_764042/lang--en/index.htm

Les mesures de SST figurent toujours parmi les thèmes des résultats, y compris dans le cadre des feuilles de route pour la reprise.

Nombre de ces mesures, souvent temporaires dans les résultats de type urgence et de type adaptation, sont devenues plus permanentes ou ont été formellement réglementées dans les résultats de type reprise. En **France**⁸⁶, par exemple, la crise a accéléré l'adoption d'un accord national interprofessionnel bipartite sur la santé et la prévention des maladies, qui met l'accent sur la prévention de tous les risques professionnels dans les entreprises, y compris les risques psychosociaux et les risques émergents tels que ceux liés aux nouvelles technologies, et sur la promotion du bien-être au travail. De même, le **Honduras** a décidé de réactiver d'ici au 31 mars 2021 la Commission nationale tripartite de la santé des travailleurs du Honduras (CONASATH) et d'actualiser le profil national sur la santé et la sécurité au travail et le plan national de sécurité et de santé au travail, en y intégrant les questions liées au COVID-19 et aux risques psychosociaux (tout en actualisant les textes de loi y afférents). Les consultations tripartites qui se sont tenues au sein du Conseil consultatif du travail de la **République dominicaine** ont abouti le 12 novembre 2020 à une résolution du ministère du Travail visant à réglementer le télétravail⁸⁷.

Extension de la protection sociale

De nombreux résultats de type reprise concernant l'extension de la protection sociale comprennent des mesures visant à renforcer la protection des groupes vulnérables (13 sur 27 – figure 16).

En **Espagne**⁸³ le Conseil économique et social (CES) a publié le 30 septembre 2020 un avis dans lequel il plaide en faveur de la transformation de la garantie pour la jeunesse⁸⁴ afin de lutter plus efficacement contre le chômage des moins de 25 ans. Aux **Pays-Bas**⁸⁵, le Conseil économique et social a souligné l'importance des soins de santé préventifs dans un avis publié le 19 juin 2020, également pour accroître la productivité et réduire les disparités socioéconomiques en matière de santé.

Renforcement du dialogue social

L'engagement à renforcer le dialogue social se retrouve dans de nombreux résultats de type reprise.

Vingt-trois résultats contiennent des engagements forts en faveur du dialogue social pour la conception des politiques et des réglementations, et du renforcement des institutions de dialogue. En **Argentine**, par exemple, un dialogue social tripartite entre le ministre du développement productif, le ministre du travail, des syndicats et des chefs d'entreprise a été lancé le 19 octobre 2020; l'objectif est de débattre de la mise en œuvre d'une feuille de route pour la reprise dictée par les besoins de

83 <http://www.ces.es/documents/10180/5226728/Inf0220.pdf>

84 La garantie pour la jeunesse est un engagement que les États membres de l'Union européenne ont pris pour garantir que tous les jeunes de moins de 25 ans reçoivent, dans les quatre mois suivant le début de leur chômage ou la fin de leur éducation formelle, une offre d'emploi de bonne qualité correspondant à leurs compétences et à leur expérience, ou la possibilité de poursuivre leurs études ou d'entreprendre un apprentissage ou un stage professionnel.

85 <https://www.ser.nl/-/media/ser/downloads/engels/2020/future-of-dutch-healthcare.pdf>

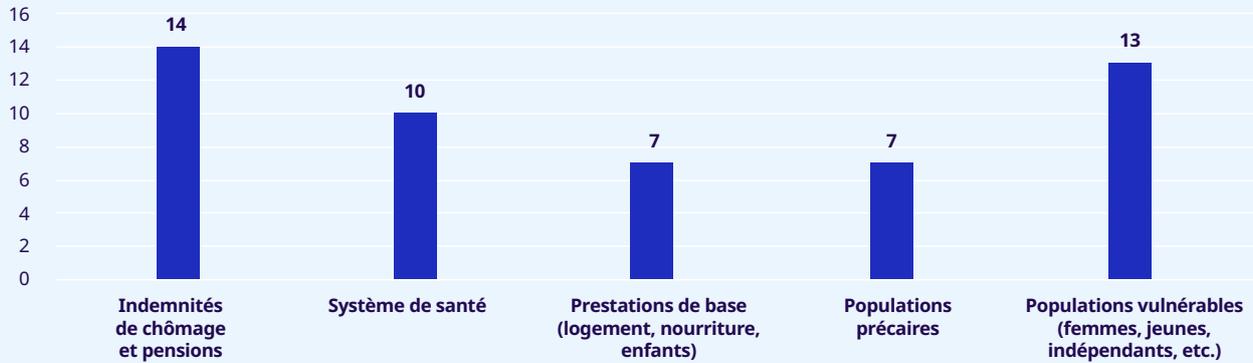
86 <https://www.fnasfo.fr/wp-content/uploads/2020/12/ani-sante-au-travail-copy.pdf>

87 <https://www.mt.gob.do/images/documentos/RESOLUCION%202023-2020%20SOBRE%20REGULACION%20DEL%20TELETRABAJO%20COMO%20MODALIDAD%20ESPECIAL%20DE%20TRABAJO.pdf>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► **Figure 16. Contenu des résultats concernant l'extension de la protection sociale**



différents secteurs, dont la construction, le textile et l'alimentaire. L'**Uruguay**⁸⁸ a réaffirmé la pertinence du dialogue social dans la conception des mesures de reprise en créant la Commission tripartite de dialogue social pour l'emploi de qualité et la durabilité des entreprises (7 juillet 2020) et des conseils sectoriels tripartites (28 octobre 2020), qui ont pour mandat de convenir de mesures spécifiques pour stimuler la création d'emplois. Au Burkina Faso⁸⁹, le Haut conseil du dialogue social a remis au Président du pays un rapport sur les effets socioéconomiques de la pandémie ainsi qu'un projet d'accord tripartite (27 juillet 2020), qui vise à intensifier les efforts tripartites face aux conséquences du COVID-19. En **Espagne**⁹⁰, les signataires d'un pacte social tripartite (signé le 3 juillet 2020) s'engagent à travailler ensemble aux réformes du travail et à la mise en œuvre de politiques de reconstruction économique et sociale. Au **Costa Rica**⁹¹, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur le lancement du Conseil consultatif économique et social d'ici au 31 mars 2021. Ils ont également pris des mesures – avec l'aide de l'OIT – pour rendre le Conseil opérationnel, par exemple en formant ses 54 membres et en le dotant d'un secrétariat. Au **Nicaragua**, des réunions tripartites ont eu lieu en octobre et novembre 2020

au sein de la Commission nationale tripartite de la zone de libre-échange; elles avaient pour objet l'actualisation de la stratégie nationale du secteur textile.

Transition vers une économie plus verte

La transition vers une économie plus verte est un thème traité dans 22 résultats, notamment dans les stratégies nationales globales de sortie de la crise.

À la **Barbade**, les partenaires sociaux ont participé à la conception du plan pour l'emploi et la transformation durable (adopté le 15 septembre 2020), un projet d'investissement massif dans le secteur du tourisme. Ce plan comprend des engagements en faveur de la transition écologique du secteur par la conservation de l'eau et l'utilisation accrue des énergies renouvelables⁹². En **France**, les partenaires sociaux de la métallurgie ont publié le 28 août 2020 un communiqué commun dans lequel ils appelaient à œuvrer à la neutralité carbone d'ici à 2050. De même, l'avis sur les grandes options pour 2021-2023, approuvé à la réunion plénière du Conseil social et économique **portugais** du 10 juin 2020, met

88 https://medios.presidencia.gub.uy/tav_portal/2020/noticias/AG_985/Di%C3%A1logo%20Social%20Tripartito%20Medidas%20acordadas.pdf ; <https://www.montevideo.com.uy/Noticias/-Que-consensos-hubo-en-el-Dialogo-Social-Tripartito-del-gobierno-empresas-y-trabajadores-uc768993> ; <https://www.gub.uy/ministerio-trabajo-seguridad-social/comunicacion/noticias/dialogo-social-tripartito-empleo-calidad-sustentabilidad-empresas> ; <https://www.presidencia.gub.uy/comunicacion/comunicacionnoticias/dialogo-social-tripartito>

89 https://www.hcds.gov.bf/article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=34&cHash=1b-878685d012c46db9ab136fca37bff5

90 <https://www.planetlabor.com/reasons-collectives/reasons-national-relations/spain-the-government-signs-a-big-pact-for-employment-with-the-union-and-the-unions/> ; <https://www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/Paginas/2020/030720-sanchezpacto.aspx>

91 <https://www.presidencia.go.cr/comunicados/2020/12/instalado-consejo-consultivo-economico-y-social-acordado-por-dialogo-multisectorial/>

92 <https://gisbarbados.gov.bb/download/throne-speech-delivered-september-15-2020/>

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

l'accent sur la priorité à donner à la lutte contre le changement climatique dans le contexte de reprise économique après la pandémie⁹³.

Renforcement de la gouvernance économique et politique

Vingt et un résultats traitent du renforcement de la gouvernance économique et politique des pays, y compris s'agissant d'assurer la durabilité des systèmes de protection sociale.

Ces résultats visent à garantir la solidité des finances publiques, la mise en œuvre efficace des programmes et services publics et une collaboration étroite avec les parties prenantes. Au **Costa Rica**⁹⁴, des représentants de 62 secteurs ont participé à un dialogue national organisé par le gouvernement et l'assemblée législative. Ce dialogue a débouché sur l'approbation de 58 recommandations le 21 novembre 2020, dont une adressée au pouvoir exécutif pour qu'il prépare une proposition visant à accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion des programmes et des investissements sociaux, et à simplifier les procédures pour la réduction de la pauvreté, et une autre adressée au ministère des Finances sur la mise en place de garanties pour l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de la collecte des impôts et le renforcement des

mécanismes de lutte contre la fraude. Dans le plan de relance qu'il a élaboré, le NEDLAC, en **Afrique du Sud**⁹⁵, recommande de renforcer les capacités de l'État en améliorant les compétences des fonctionnaires aux niveaux national, provincial et local, et aussi d'assurer une meilleure coordination entre les niveaux national et provincial. En **Belgique**⁹⁶, dans une déclaration commune datée du 7 septembre 2020, les partenaires sociaux du Conseil national du travail ont souligné qu'il était important de consulter les parties prenantes à différents niveaux pour garantir la cohérence des politiques dans toutes les régions pendant la phase de reprise.

Dans d'autres pays, la crise a également mis en évidence le rôle crucial de la protection sociale et des services publics en période de crise et de transition, ainsi que la nécessité de les repenser et de les renforcer. En **France**⁹⁷, le Conseil économique, social et environnemental a publié en juin 2020 une résolution intitulée «Construire demain», dans laquelle il insiste sur la nécessité d'un «nouveau pacte social, protecteur pour tous, orienté vers une société inclusive s'appuyant sur des services publics renforcés et modernisés» ainsi que sur la nécessité de repenser le système de santé et sa gouvernance. Au **Portugal**⁹⁸, le Conseil économique et social a également souligné la nécessité de rendre le système national de santé plus résilient.

► 4. Formes de dialogue social ayant façonné les résultats

Le dialogue social bipartite et le dialogue social tripartite se sont concentrés sur des mesures différentes.

Les résultats de type urgence et de type adaptation contenant des mesures sur la protection de l'emploi et des salaires, l'adaptation des modalités de travail et le renforcement du dialogue social ont été adoptés essentiellement dans le cadre du dialogue social bipartite (figure 17). Les résultats de même type concernant des mesures de soutien et de pérennisation des entreprises, d'extension de la

protection sociale et concernant la formation et les compétences (et leur amélioration) ont été obtenus essentiellement dans le cadre du dialogue social tripartite.

En particulier dans les premières phases de la pandémie, le dialogue social bipartite a pris la forme de recommandations, de propositions conjointes et de demandes au gouvernement. Ces textes ont été largement utilisés pour demander une plus grande inclusion des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques, par exemple en **Belgique**⁹⁹ et au

93 <http://www.ces.pt/storage/app/uploads/public/5f7/ded/ec1/5f7dedec17896720695817.pdf>

94 <https://www.elfinancierocr.com/economia-y-politica/estos-son-los-58-acuerdos-que-se-lograron-en-el/OFVYIGIY2VGBZP3XG67ENQ47K4/story/>

95 https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202010/south-african-economic-reconstruction-and-recovery-plan.pdf

96 <http://www.cnt-nar.be/DOSSIERS/Covid-19/G10-2020-09-07-verklaring-declaration-FR.pdf>

97 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_12_construire_demain.pdf

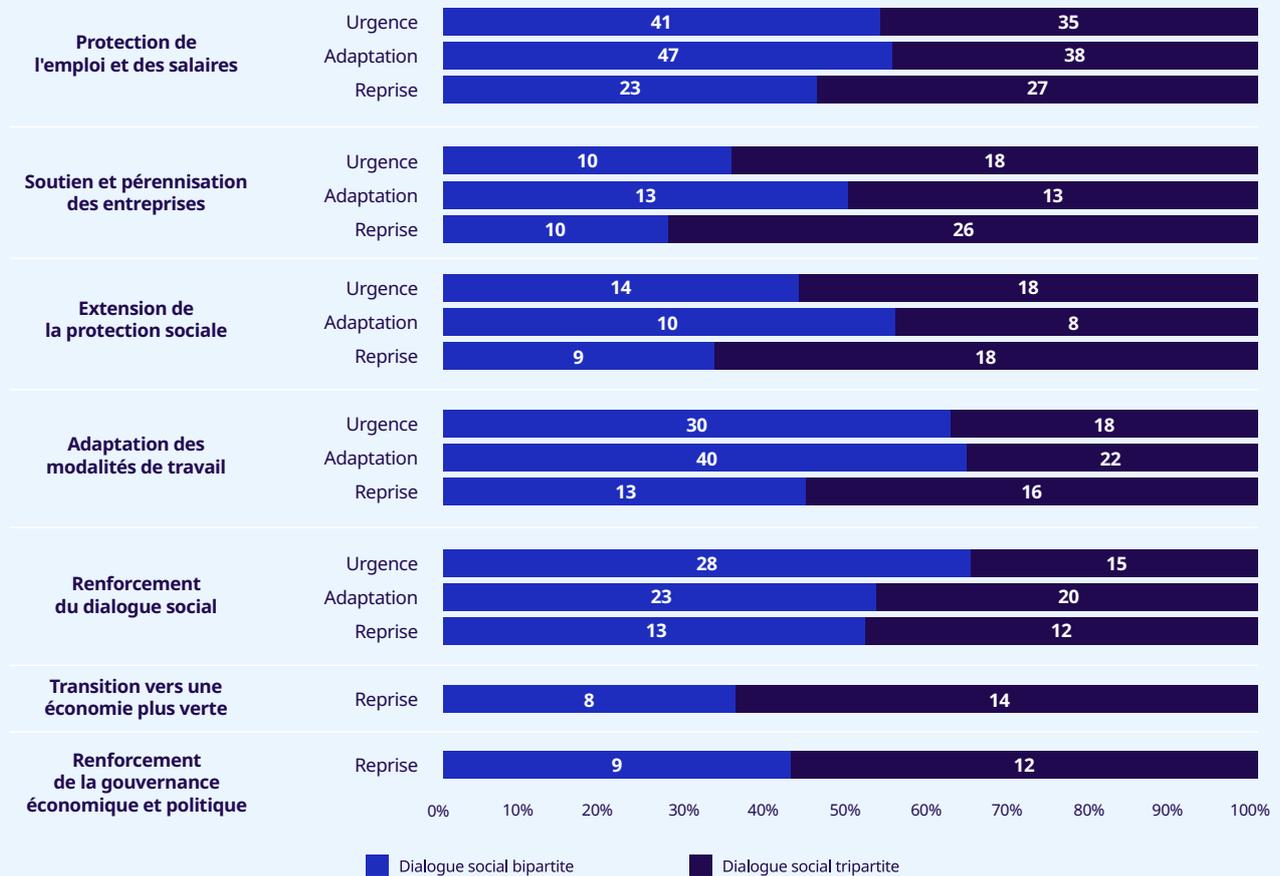
98 <http://www.ces.pt/storage/app/uploads/public/5f7/ded/ec1/5f7dedec17896720695817.pdf>

99 <http://www.cnt-nar.be/COMMUNIQUEES/2020-03-06-FR-corona.pdf>

► **Note d'information de l'OIT**

Après un an de pandémie de COVID-19,
coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► **Figure 17. Répartition des résultats par type, par principaux thèmes abordés et par forme de dialogue social utilisée**



Malawi¹⁰⁰. Comme nous l'avons vu, de nombreux résultats de type urgence et de type adaptation négociés directement entre les partenaires sociaux visaient à garantir le paiement régulier ou partiel des salaires par les employeurs. Nombre de ces textes contenaient des recommandations et des propositions conjointes adressées au gouvernement concernant les subventions salariales, dont le montant exact a été convenu essentiellement au moyen d'accords nationaux issus du dialogue social tripartite. En général, les résultats contenant des mesures de soutien aux entreprises ou aux secteurs étaient le plus souvent le fruit d'un dialogue social tripartite.

Au **Mali**¹⁰¹, les partenaires sociaux ont adressé une proposition conjointe au gouvernement le 29 avril

2020, dans laquelle ils lui demandaient d'adopter des mesures aux fins de «l'élargissement du Programme de restructuration et de remise à niveau des entreprises à toutes les entreprises évoluant dans les secteurs sinistrés par la pandémie» et de «la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé agricole afin de maintenir les chaînes d'approvisionnement, indispensables pour la relance des activités des unités industrielles». De même, en **Suisse**¹⁰², les partenaires sociaux de l'hôtellerie et de la restauration ont publié en novembre 2020 une proposition commune dans laquelle ils demandaient l'exonération des loyers. Une grande partie des résultats du dialogue social bipartite (38 pour cent des résultats de type urgence et 41 pour cent des résultats de type adaptation) consistait en des accords sur les modalités de travail,

100 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/country-responses/lang--fr/index.htm#MW>

101 <http://www.cnpm.ml/propositions-des-partenaires-sociaux-face-du-covid-19/> <http://www.cnpm.ml/propositions-des-partenaires-sociaux-face-du-covid-19/>

102 https://www.hotelgastrounion.ch/fileadmin/files/PDF_Dateien/Medienmitteilungen/MM-sozialpartner_gastgewerbe-forderungen-03-11-2020-FR.pdf

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

dont beaucoup étaient adaptés aux différents secteurs, comme en **Belgique**¹⁰³, en **France**¹⁰⁴ et en **Italie**¹⁰⁵. Souvent, on a actualisé ces accords pour tenir compte des nouvelles connaissances sur le virus et ses effets sur les travailleurs et les entreprises.

Contrairement aux résultats de type urgence et de type adaptation, la plupart des résultats de type reprise ont été obtenus grâce au dialogue social tripartite (53 sur 90).

Cette tendance s'explique peut-être par le renforcement du rôle des structures nationales de dialogue social, formelles et *ad hoc*, dans la

conception de solutions à long terme à la crise (39 de ces 53 résultats ont été conçus par des structures de dialogue social, permanentes et *ad hoc*). Elle semble également avoir façonné la portée des résultats, de nombreux plans de relance complets contenant des mesures de grande envergure, comme au **Maroc**¹⁰⁶, où le Conseil économique, social et environnemental a présenté le 22 octobre 2020 un vaste ensemble de mesures visant à stimuler la reprise. Des évolutions similaires ont été observées au **Portugal**¹⁰⁷, à **Sainte-Lucie**¹⁰⁸ et en **Afrique du Sud** (encadré 8), pour ne citer que quelques exemples.

► Encadré 8. Plan de reconstruction et de relance de l'économie en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a été l'un des premiers pays à concevoir et à lancer un plan de relance national, à la suite de consultations au sein du NEDLAC. Adopté le 15 septembre 2020, le plan de reconstruction et de reprise de l'économie propose des interventions prioritaires, des réformes pour renforcer la croissance, une stratégie de mobilisation des ressources et des modalités institutionnelles pour une mise en œuvre et une responsabilité renforcées.

Ce plan s'appuie sur le pacte social pour la reprise économique adopté par les partenaires sociaux. Ce pacte vise à assurer la coopération et la

collaboration pour développer l'économie, à protéger les pauvres et les personnes vulnérables, à transformer les modèles de propriété dans l'économie et à renforcer la compétitivité en fournissant des services et des infrastructures de haute qualité.

Ont été choisis non seulement les domaines d'intervention qui pouvaient avoir un effet quantifiable sur l'économie, les emplois et l'investissement, mais aussi ceux qui permettraient d'approfondir la collaboration entre les partenaires, dans une logique de promotion de la conclusion d'accords sociaux.

Source: https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202010/south-african-economic-reconstruction-and-recovery-plan.pdf

103 <https://www.planetlabor.com/rerelations-collectives/rerelations-sociales-nationales/belgique-un-accord-signé-entre-partenaires-sociaux-dans-le-secteur-de-la-construction-pour-reprendre-les-chantiers-en-applicant-la-distanciation-sociale/>; <https://cms.confederationconstruction.be/News/la-csc-et-la-cgslb-adherent-au-protocole-sectoriel-de-la-construction>

104 https://www.legifrance.gouv.fr/liste/idcc?facetteTexteBase=TEXTE_BASE&facetteEtat=VIGUEUR&facetteEtat=VIGUEUR_ETEN&facetteEtat=VIGUEUR_NON_ETEN&sortValue=SIGNATURE_DATE_DESC&pageSize=50&page=1&tab_selection=all#idcc

105 https://www.slc-cgil.it/images/20200527-Protocollo_Sicurezza_Covid19_27-5-2020_def_firmatari_e_aderentipdf.pdf

106 <http://www.cese.ma/media/2020/11/E-book-Etude-covid-VF.pdf>

107 <http://www.ces.pt/storage/app/uploads/public/5f7/ded/ec1/5f7dedec17896720695817.pdf>

108 <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewif68DtiKrtAhVoMewKHUziCOE4ChAWMAF6BA-gBEAI&url=https%3A%2F%2Fwww.finance.gov.lc%2Fresources%2Fdownload%2F2104%2F.pdf&usq=AOvVaw2B8CjMunmLx6-00q2btp>

► **Note d'information de l'OIT**

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

► 5. Observations d'ordre stratégique

L'analyse ci-dessus des 381 résultats obtenus dans le cadre du dialogue social dans 102 pays et territoires du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021 montre que les réponses et mesures stratégiques urgentes prises face aux effets de la pandémie ont constitué un thème unificateur pour les mandants tripartites dans la majorité des pays et territoires étudiés. Le dialogue social a joué un rôle à la fois dans l'élaboration des mesures d'urgence face à la crise du COVID-19 et dans la conception de solutions d'adaptation et de reprise à plus long terme. Les solutions élaborées dans le cadre du dialogue social traduisent mieux les besoins réels des employeurs et des travailleurs et bénéficieront probablement d'une plus grande légitimité et d'un meilleur soutien lors de leur mise en œuvre.

Cela étant, l'analyse ne donne aucune information sur la qualité du dialogue social lui-même, ni sur l'effet des politiques et des mesures adoptées. Elle laisse toutefois entendre certains messages d'ordre stratégique, dont certains semblent être en accord avec la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, dans laquelle on insiste sur l'importance de la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à la planification et à la mise en œuvre des mesures de résilience et de reprise.

Les acteurs du dialogue social peuvent être proactifs en temps de crise.

Dans de nombreux pays et territoires, les acteurs du dialogue social peuvent être proactifs dans un contexte de crise. Face à un défi sans précédent – véritable menace existentielle – les partenaires sociaux ont répondu aux attentes des travailleurs, des entreprises et de la société dans son ensemble en élaborant des solutions et en façonnant les politiques publiques. Même en l'absence d'organe de dialogue bipartite ou tripartite pleinement opérationnel, ils se sont tournés vers les gouvernements et ont proposé des solutions en vue de soutenir la mobilisation des ressources publiques, d'aider les entreprises, les travailleurs et leurs familles et de contribuer à créer les conditions de reprise. La représentativité des organisations d'employeurs et de travailleurs a facilité une action rapide dans les pays membres¹⁰⁹.

Le dialogue social peut façonner des mesures stratégiques à la fois pendant les situations d'urgence et après celles-ci.

Dans de nombreux pays et territoires, le dialogue social mené au cours de la période de 12 mois considérée s'est révélé crucial dans la lutte pour le travail décent et la protection sociale, pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail et pour des conditions de travail, des emplois et des revenus corrects. En outre, le dialogue social s'est progressivement imposé dans la formulation des politiques et des lois visant à répondre aux besoins découlant des nouvelles réalités concernant les modalités de travail, les modèles d'activité, les changements technologiques et d'autres enjeux recensés dans la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#).

La reprise à long terme exige un dialogue social proactif dans des domaines de plus en plus importants.

Les situations de crise ne sont pas statiques mais dynamiques. Le dialogue social est désormais appelé à aller au-delà de la formulation de politiques: les acteurs et les institutions du dialogue social doivent participer à la mise en œuvre et au suivi des mesures convenues, notamment pour promouvoir la reconstruction et la résilience du tissu socioéconomique à long terme. Dans les pays où les gouvernements commencent à penser à l'avenir, les stratégies nationales de reprise fondées sur un dialogue tripartite semblent façonner progressivement l'agenda du dialogue social postérieur à la situation d'urgence. Les exemples de résultats de type reprise examinés dans la présente note donnent une indication de certains des thèmes que les acteurs et les institutions du dialogue social pourraient aborder en priorité. Il s'agit notamment des questions ci-après:

- La réglementation de la protection de l'emploi, en mettant l'accent sur la protection de certaines catégories de travailleurs (les travailleurs de première ligne, les travailleurs des plateformes de l'économie numérique et les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi, par exemple), le réengagement des travailleurs licenciés et la facilitation de la transition vers la formalité des travailleurs et des unités commerciales de l'économie informelle.
- Le soutien des entreprises, en mettant l'accent sur l'investissement public dans les secteurs

¹⁰⁹ OIT, 2021. [Analyse des tendances mondiales quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19](#), 25 janvier.

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19, coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

clés et la digitalisation des entreprises et de l'économie, mesures essentielles pour faciliter l'avènement d'un environnement favorable aux entreprises et à la création d'emplois.

- L'élaboration de politiques et de réglementations sur le télétravail et les autres formes de travail à distance dans le cadre de consultations avec les partenaires sociaux.
- Les mesures de protection sociale, en mettant l'accent sur la réforme des prestations de chômage et des pensions, ainsi que sur le renforcement de la protection des femmes et des groupes vulnérables, notamment les jeunes, les travailleurs migrants et les travailleurs de l'économie informelle.
- Le dialogue social et la collaboration tripartite, y compris au sein d'organes de dialogue social *ad hoc*.
- La transition vers une économie plus verte.
- Le renforcement de la gouvernance économique et politique des pays, notamment grâce à des processus décisionnels plus décentralisés et plus participatifs, à plus de transparence et à plus d'efficacité.

La crise est une occasion et un rappel supplémentaire de la nécessité d'améliorer les conditions préalables à un dialogue social solide, et de renforcer les capacités des acteurs tripartites.

La promotion d'un environnement juridique et institutionnel favorable au respect de la liberté syndicale et à la reconnaissance effective du droit de négociation collective doit rester une caractéristique permanente de l'action mise en place par les gouvernements et les acteurs et institutions du dialogue social. C'est essentiel non seulement pour la mise en œuvre réussie des politiques et des lois, mais aussi pour renforcer la confiance de la société dans le dialogue social. Point crucial: les mesures politiques et réglementaires prises dans des domaines complexes, tels que le télétravail, l'économie verte, la sécurité et la santé au travail et le renforcement des compétences, exigent des capacités techniques distinctes. Il est plus urgent que jamais de renforcer les capacités des acteurs clés du dialogue social, administrations du travail et partenaires sociaux.

Dans un monde où les divergences vont croissant, les vulnérabilités sont amplifiées. Le dialogue social doit y apporter d'urgence une réponse.

Dans la plupart des régions du monde, les vaccins et les traitements sont déployés lentement – alors même que de nouveaux variants du virus se propagent – et les perspectives de reprise varient d'un pays ou d'une région à l'autre¹¹⁰. Plusieurs milliards de personnes restent très vulnérables. Il est impossible de satisfaire leurs besoins sans renforcer leur représentation collective et sans canaliser leur voix par les structures de dialogue social appropriées, conformément aux dispositions de la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) et aux objectifs du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), qui fournissent le plan nécessaire pour mieux construire à long terme.

► Annexe – Note sur la méthode

Les données présentées dans cette note sont tirées essentiellement du portail de l'OIT sur les réponses politiques nationales face à la pandémie de COVID-19, qui compile les informations fournies par les gouvernements et les organisations de partenaires sociaux de 188 pays et territoires, notamment sur le recours au dialogue social pour trouver des solutions et les activités des employeurs et des travailleurs, communiquées entre le 1^{er} février 2020 et le 31 janvier 2021. Ce portail est une base de données unique qui recense les réponses nationales des différents pays du monde, mais les portails et sites web suivants ont également fourni des informations utiles:

- Planet Labor: Managing the Fallout of COVID-19, sur le site Planet Labor, spécialisé dans l'évolution du droit du travail et des relations entre les partenaires sociaux, sur lequel sont publiés régulièrement des articles consacrés aux initiatives que les pouvoirs publics et les partenaires sociaux prennent face à la pandémie de COVID-19.
- COVID-19 EU PolicyWatch d'Eurofound: base de données des réponses au niveau national qui rassemble des informations sur les réponses des gouvernements et des partenaires sociaux à la crise, et qui présente des exemples de pratiques d'entreprises visant à atténuer les impacts sociaux et économiques.
- Confédération syndicale internationale (CSI), Confédération européenne des syndicats (CES) et Organisation internationale des employeurs (OIE): pages web et bulletins d'information consacrés à la pandémie.

IR Share: un site consacré au droit du travail et aux relations entre partenaires sociaux en Europe et aux faits récents liés à la pandémie.

Les informations tirées de ces recueils et sites web n'ont été modifiées d'aucune façon et leur transmission est une source d'erreurs potentielle. Lorsqu'elles étaient disponibles, on a utilisé des sources primaires, telles que des déclarations communes, des propositions communes et des accords résultant des processus de dialogue social, aux fins de vérification et pour réduire le risque d'inexactitude due à la transmission d'informations indirectes.

Plusieurs spécialistes du dialogue social et de l'administration du travail des bureaux décentralisés de l'OIT ont contribué à ce processus et ont complété, le cas échéant, les informations obtenues grâce à la recherche documentaire. Les données recueillies par l'examen des bases de données et sites web susmentionnés visaient à recenser autant de résultats du dialogue social que possible. La présente note ne traite ni des résultats du dialogue social au niveau des entreprises, par exemple les conventions collectives, ni des résultats des consultations menées entre le gouvernement et les entreprises.

Les informations recueillies ont servi à construire un ensemble de données basé sur un codage simple pour rendre compte des éléments suivants: informations générales (pays/région/date/période couverte), résultats du dialogue social (titre/type/champ d'application/couverture), processus (tripartite/bipartite/autre et au sein/hors d'une institution), résultats du processus atteints/type de mesures (en s'appuyant sur d'autres notes de l'OIT)¹¹¹ et contenu des résultats du dialogue social.

Les trois types de résultats du dialogue social – urgence, adaptation et reprise – tels que définis dans le texte, sont classés par sous-catégorie comme suit:

On ne peut exclure que tous les résultats du dialogue social n'aient pas été saisis dans l'ensemble de données et dans la note en raison de l'absence de communication de certaines informations. En outre, étant donné la grande variété des contextes du dialogue social et des relations entre partenaires sociaux dans les différents pays et territoires, et des différentes méthodes de communication des informations pour les sources d'information présentées ci-dessus, les données ne sont pas directement comparables entre pays et territoires. L'ensemble de données n'apporte aucune évaluation des caractéristiques des institutions du dialogue social dans un pays ou un territoire donné, de l'autonomie des organisations de travailleurs et d'employeurs ou des obstacles juridiques ou politiques auxquels les partenaires sociaux font peut-être face. Enfin, il se peut qu'il manque des informations sur les initiatives de dialogue social *sectoriel*, qui semblent ne pas avoir été signalées aussi systématiquement que les initiatives de dialogue social *intersectoriel*.

111 OIT, «National employment policies for an inclusive, job-rich recovery from the COVID-19 crisis», Policy Brief, septembre 2020; et OIT «Guide de référence succinct des mesures communes de lutte contre le COVID-19», septembre 2020.

	Urgence	Adaptation	Reprise
Protection de l'emploi et des salaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protection par subventions salariales / mécanismes de maintien dans l'emploi ▶ Paiement des salaires et gels des salaires / report des négociations ▶ Programmes publics d'emploi ciblés ▶ Primes spéciales ▶ Formation et compétences 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Salaires, politiques, droit du travail ▶ Embauche, activités de placement, nouveaux arrivants ▶ Formation et compétences ▶ Transition vers l'économie formelle ▶ Discrimination
Soutien et pérennisation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Report de dette / prêts / réduction des taux d'intérêt ▶ Allègement fiscal et report des cotisations sociales ▶ Aide directe aux entreprises et secteurs touchés ▶ Promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la technologie numérique 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Investissements (publics, PPP, privés) ▶ Réductions d'impôt, incitations, accès au crédit et prêts ▶ Recherche et développement ▶ Digitalisation
Extension de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adaptation des prestations de chômage ▶ Protection des indépendants ▶ Extension de la protection sociale aux groupes vulnérables ▶ Attribution de congés pour soins et de congés familiaux ▶ Accès aux congés de maladie et aux soins de santé 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indemnités de chômage et pensions ▶ Système de santé ▶ Prestations de base (logement, nourriture, enfants) ▶ Populations précaires ▶ Groupes vulnérables (femmes, jeunes, indépendants, etc.)
Adaptation des modalités de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Flexibilité et travail posté ▶ Sécurité et santé au travail ▶ Télétravail (arrangements à court terme) 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Flexibilité et équilibre entre vie professionnelle et vie privée ▶ Sécurité et santé au travail ▶ Télétravail (arrangements à long terme)
Renforcement du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation / renforcement des mécanismes existants de dialogue social ▶ Création de comités / tables de dialogue social ad hoc axés sur le COVID ▶ Promotion du dialogue social en réponse à la crise à des niveaux inférieurs 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation / renforcement des mécanismes existants de dialogue social ▶ Création de comités / tables de dialogue social ad hoc axés sur le COVID ▶ Promotion du dialogue social à des niveaux inférieurs
Transition vers une économie plus verte	s/o		
Renforcement de la gouvernance économique et politique	s/o		

► Note d'information de l'OIT

Après un an de pandémie de COVID-19,
coup de projecteur sur les résultats du dialogue social

Pour nous contacter

Organisation internationale du Travail
Département de la gouvernance et du
tripartisme
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22, Suisse

T: +41 22 799 68 40
E: governance@ilo.org